

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2021

Administration fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

État: 08.07.2022

Données: 27.04.2022

Table des matières

2	Contexte	5
3	Instruments du controlling des achats.....	6
3.1	Exhaustivité des données	6
3.2	Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux	7
3.3	Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs.....	7
3.4	Comparabilité de la StatPA et du compte d'État	7
3.5	Interlocuteur	7
4	Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions	8
4.1	Révision intégrale du droit des marchés publics et mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions.....	8
4.2	Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions: procédure prévue et avancement des travaux	8
4.3	Achats durables.....	9
4.3.1	Aspects économiques des achats durables	10
4.3.2	Aspects sociaux des achats durables.....	10
4.3.3	Aspects écologiques des achats durables.....	11
5	Résultats	12
5.1	Évaluations globales par département.....	12
5.2	Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP	14
5.3	Domaines et catégories d'acquisitions	16
5.4	Procédure d'acquisition	17
5.4.1	Adjudications d'une valeur supérieures au seuil OMC selon la procédure utilisée	17
5.4.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité	18
5.4.3	Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle ..	19
5.5	Analyse portant sur les fournisseurs	21
5.5.1	Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	21
5.5.2	Répartition géographique des fournisseurs	22
5.5.3	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2017 à 2020.....	23
6	Controlling des mesures	25
7	Mesures.....	25
8	Annexe 1: Évaluations détaillées	26
9	Annexe 2: Liste des abréviations.....	54

1 Résumé exécutif

Le controlling des achats est un instrument d'information et de gestion qui assure la transparence des acquisitions. Jusqu'à présent, il visait notamment les objectifs suivants: gestion stratégique et opérationnelle des acquisitions; respect de la régularité et de la légalité des procédures; durabilité des marchés publics dans ses dimensions économique, écologique et sociale¹. Le droit des marchés publics intégralement révisé (loi fédérale sur les marchés publics [LMP], ordonnance sur les marchés publics [OMP]) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 en même temps que la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, qui comprend des objectifs supplémentaires. D'une part, le présent set de reporting concernant le controlling des achats pour l'année 2021 reflète la structure des sets de reporting précédents: il fournit des indicateurs relatifs aux acquisitions à l'échelle de l'administration fédérale et contient un controlling des mesures en vigueur. D'autre part, il fera dorénavant partie intégrante des rapports pour la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions de l'administration fédérale².

Dans la continuité des sets de reporting précédents, les indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2021 sont notamment les suivants:

Adjudications de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC

En 2021, l'administration fédérale a procédé à 1122 adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, pour un volume de 7,14 milliards de francs. Sur ces 1122 adjudications, 922 (82 %) sont publiées sur le site Internet simap.ch. Les acquisitions d'armes, de munitions et de matériel de guerre, notamment, ne sont pas soumises à l'obligation en matière de publication³. 706 (63 %) ont fait l'objet d'une procédure de concours, pour un volume de 5,01 milliards de francs (70 %). Les adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC représentent 30 % du volume total; leur part a diminué par rapport à l'année précédente (- 19 points de pourcentage). La baisse des adjudications de gré à gré s'explique notamment par les activités liées aux acquisitions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS): en 2021, le nombre d'acquisitions subséquentes de systèmes introduits dans le domaine de l'armement a diminué par rapport à l'année 2020.

Pour l'année sous revue, certains contenus ont été adaptés aux exigences du droit révisé des marchés publics, par rapport à l'année 2020. La comparabilité avec les années précédentes est donc limitée dans certains domaines.

Paiements effectués pour des acquisitions

Les paiements effectués pour des acquisitions se situent au niveau de l'année précédente. En 2021, l'administration fédérale centrale a effectué des paiements à hauteur de 7,09 milliards de francs pour des acquisitions.

- Les services d'achat centraux de la Confédération – l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) – ont coordonné ou exécuté directement le processus à hauteur de 6,20 milliards de francs (87 %).
- Plus de deux tiers des 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires opèrent dans le secteur de l'armement, de la construction ou de l'informatique, soit des domaines qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux. L'activité d'acquisition des services d'achat centraux est présentée plus en détail dans leur rapport annuel conjoint⁴.

Outre les acquisitions extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, les dépenses d'armement, celles liées aux routes nationales et celles liées à l'informatique sont en hausse.

¹ Cf. art. 23a de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP; RS 172.056.15)

² [Stratégie en matière d'acquisitions \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

³ Cf. annexe 5, ch. 1, let. c et d, LMP

⁴ Le rapport est publié sur la page de la Conférence des achats de la Confédération (CA): [rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

Conséquences de la pandémie de COVID-19

Les effets de la pandémie de COVID-19 se sont également fait sentir en 2021. Des prestations telles que les dispositifs médicaux, les produits pharmaceutiques et les médicaments ont été requises en urgence⁵. Le droit des marchés publics prévoit les articles d'exception suivants, qui permettent d'appliquer une procédure d'adjudication simplifiée et accélérée:

- exceptions au champ d'application du droit des marchés publics concernant la protection de la santé et de la vie des personnes, et la protection de la faune et de la flore⁶. Dans ce domaine, le volume des contrats a augmenté de 222 millions de francs par rapport à l'exercice précédent (passant de 424 à 646 millions de francs). L'achat de doses de vaccins relève notamment de cet article d'exception.
- adjudication de gré à gré pour cause d'urgence, en raison d'événements imprévisibles⁷: durant la deuxième année de la pandémie, le volume des contrats dans ce domaine a diminué de 52 millions de francs par rapport à l'année précédente (passant de 75 à 23 millions de francs).

Une partie du volume des contrats attribués de gré à gré est imputable à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Durabilité des acquisitions

Le monitoring de la durabilité des achats (MDA) donne des informations sur l'état de mise en œuvre des directives et des recommandations en matière de durabilité des achats auprès des services d'achat centraux. Les résultats montrent que la plupart des appels d'offres respectent des exigences économiques, sociales et écologiques (cf. annexe 8.8, extrait de questions).

Analyse des fournisseurs et répartition géographique

Indépendamment du domaine d'acquisition, les principaux fournisseurs de l'administration fédérale sur le plan du chiffre d'affaires sont principalement des entreprises d'armement et de construction (cf. annexe 8.6). Pour l'analyse de la répartition géographique des entreprises, on a pris en considération les succursales individuelles. Près de 54 % des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Berne (24 %), Zurich (23 %) et Lucerne (6 %). La part des paiements effectués pour des acquisitions auprès des cantons majoritairement francophones a légèrement augmenté par rapport à 2020 et avoisine les 8 %. En 2021, 8 % des paiements effectués pour des acquisitions (550 millions de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger.

Dans l'optique d'un premier rapport sur la révision totale du droit des marchés publics et sur la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, il convient de souligner en particulier les éléments suivants:

Pour la première fois, la liste des 9400 contrats ou commandes dont la valeur atteint au moins 50 000 francs, pour un volume de 5,69 milliards de francs, a été établie et publiée le 16 septembre 2022 sur le site Internet de la CA⁸.

Le présent set de reporting sur le controlling des achats aborde en outre la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions et décrit les étapes à venir: d'une part, le monitoring actuel de la durabilité des achats se muera en un monitoring sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions. D'autre part, il est prévu de procéder à des sondages sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et de la «nouvelle culture en matière d'adjudication» auprès de la direction des offices⁹.

⁵ Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la Pharmacie de l'armée a reçu la mission supplémentaire d'acquérir des biens médicaux importants pour la santé, conformément aux directives de l'Office fédéral de la santé publique. Un premier rapport fournit un aperçu détaillé des acquisitions faites entre le mois de janvier et la fin du mois de juin 2020, un [deuxième](#) entre les mois de juillet 2020 et décembre 2021.

⁶ Cf. art. 10, al. 4, let. b, LMP

⁷ Cf. art. 21, al. 2, let. b, LMP

⁸ La liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs est publiée sur le site Internet de la CA: [publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs \(www.bkb.admin.ch\)](#)

⁹ [Fiche d'information «Nouvelle culture en matière d'adjudication»](#)

2 Contexte

L'établissement du présent rapport sur le controlling des achats repose sur l'art. 23a ss de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

Un rapport sur le sujet est présenté chaque année au Conseil fédéral depuis 2012 et à la Délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) depuis 2014.

- La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) ont été intégralement révisées et sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021, en même temps que la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. La mission inscrite dans cette stratégie est la suivante: «les acquisitions de la Confédération sont économiques et durables, axées sur la qualité et l'innovation».

La conférence des achats de la Confédération (CA) ainsi que la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ont publié des recommandations à l'intention de la direction des offices avec des mesures permettant aux unités administratives de mettre en œuvre les axes de la stratégie¹⁰.

Après cinq ans, la CA et la KBOB rendront compte au Conseil fédéral de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le rapport intermédiaire à l'intention du public est établi dans le cadre du présent rapport (cf. chapitre 4).

Le présent rapport ne porte que sur les acquisitions soumises à la LMP. La loi prévoit des exceptions à ce régime, qui ont été adaptées lors de la révision totale. L'évaluation complémentaire à l'annexe 8.5.4 montre de manière transparente la différence entre les exceptions prévues par l'ancien droit et celles prévues par le nouveau droit. En 2021, cela concerne un volume de contrats de 0,93 milliard de francs. Concrètement, cela signifie par exemple que, malgré un volume de contrats élevé, les entreprises Moderna Switzerland SÀRL et Pfizer SA ne figurent pas parmi les 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'administration fédérale est le plus élevé (exception prévue à l'art. 10, al. 4, let. b, LMP concernant la protection de la santé et de la vie des personnes ou la protection de la faune et de la flore).

¹⁰ [Recommandations en vue de l'application de la stratégie en matière d'acquisitions \(www.bkb.admin.ch\)](http://www.bkb.admin.ch)

3 Instruments du controlling des achats

Le controlling des achats permet de vérifier la cohérence des données, depuis l'adjudication jusqu'au paiement (cf. annexe 8.1). Au niveau de la Confédération, il s'appuie actuellement sur les trois instruments suivants:

- la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA), qui regroupe tous les paiements pertinents au regard du droit des marchés publics;
- la gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo), en tant que base de données pour les contrats ou les commandes et toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC¹¹;
- le monitoring de la durabilité des achats (MDA), qui contient des informations sur des critères écologiques, sociaux et économiques pour des appels d'offres sélectionnés.

3.1 Exhaustivité des données

Les trois instruments du controlling des achats ont été mis en place dans tous les départements ainsi que dans les unités organisationnelles des Services du Parlement (SP), du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale (ChF).

Les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU ne sont toutefois pas encore pris en compte dans la gestion des contrats. L'outil de gestion des coûts de construction TDcost sera remplacé à la fin du premier semestre 2022. La nouvelle solution offrira à l'OFROU une base de données complètes et consolidables pour le controlling des achats¹².

Rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats/commandes

En 2021, 69 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient reliés à une commande dans la GCo (plus 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). Si l'on fait abstraction des quelque 1,82 milliard de francs dépensés par l'OFROU pour des acquisitions destinées à la construction de routes nationales, cette valeur passe à 93 % (+ 9 points de pourcentage par rapport à 2020, cf. annexe 8.1.2). Les autres paiements non référencés sont dus pour la plupart à de petites acquisitions de moins de 5000 francs. L'inscription des acquisitions dans la GCo adm. féd. n'est obligatoire qu'à partir d'un tel montant. Cet aspect de l'exhaustivité des données a en outre donné lieu à une mesure définie en 2018 (cf. annexe 8.9.2).

Rapport entre les contrats dépassant le seuil OMC et les adjudications

En 2018, 31 % des contrats dépassant le seuil OMC étaient reliés à une adjudication dans le système GCo. Une mesure visant à promouvoir l'exhaustivité des données dans ce domaine a été définie en 2019. Ainsi, la ChF et les départements – excepté le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)¹³ – ont été invités à augmenter à plus de 95 % la proportion de liens entre les adjudications et les contrats dans l'application jusqu'au 31 décembre 2022 (cf. annexe 8.9.2).

Cet objectif a été atteint pour la deuxième fois en 2021, où la valeur totale avoisine 96 % (cf. annexe 8.1.1). Le personnel est ponctuellement sensibilisé à l'importance de cette activité, afin que le taux correspondant demeure élevé.

¹¹ La GCo comprend plusieurs modules. Les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC sont enregistrées dans le module Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications.

¹² Comme l'indique le septième rapport sur les marchés publics de l'OFROU, cet office dispose de sa propre base de données: [Marchés publics \(www.ofrou.admin.ch\)](http://www.ofrou.admin.ch). Le présent rapport n'inclut pas les données relatives aux contrats de l'OFROU. En revanche, cet office saisit également dans la GCo les données relatives aux adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, qui sont par conséquent prises en compte dans le présent rapport.

¹³ Au DEFR, cette valeur se situe déjà à 100 %, car un projet doit être créé au préalable dans le module Gestion des adjudications pour chaque contrat. Le module Gestion des adjudications est déjà utilisé au DEFR, au Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP) et à l'Office fédéral du personnel (OFPER).

3.2 Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux

Le premier rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération sur leurs marchés publics a été publié le 20 septembre 2019. Cette publication fait écho à une recommandation de la DéFin du 12 décembre 2017. Elle favorise la transparence et la compréhension des marchés publics dans les quatre services d'achat centraux, à savoir armasuisse, l'OFROU, l'OFCL et la CVC.

Comme l'année précédente, les analyses figurant dans le quatrième rapport annuel conjoint ainsi que le présent rapport se fondent sur les mêmes données (hors CVC). Les analyses du quatrième rapport annuel n'incluent toutefois que les acquisitions qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux, tandis que le présent rapport englobe aussi les acquisitions relevant de la compétence décentralisée des services demandeurs.

Le 16 septembre 2022, les deux rapports ont été publiés simultanément sur le site Internet de la CA.

3.3 Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 de l'OMP, les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs¹⁴. Le 16 septembre 2022, l'administration fédérale centrale a publié pour la première fois cette liste sur le site Internet de la CA. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Ce document, lisible par une machine, permet le tri selon des paramètres personnalisés.

Tous les marchés publics soumis à la LMP et dont la valeur atteint au moins 50 000 francs (TVA comprise) sont soumis à l'obligation de publication. Afin de garantir l'uniformité de la structure des données contractuelles de toutes les listes, la CA a coordonné sa procédure de publication avec d'autres adjudicateurs majeurs au sein de la Confédération, mis à disposition des informations sur son site Internet et publié des recommandations¹⁵.

3.4 Comparabilité de la StatPA et du compte d'État

La StatPA et le compte d'État présentent des différences dues au fait que leurs données ne sont pas collectées selon les mêmes principes. La StatPA ne porte que sur les flux financiers liés aux acquisitions, c'est-à-dire les montants que l'administration fédérale centrale a effectivement versés à ses fournisseurs au cours d'une année civile pour des prestations commerciales. Contrairement au compte d'État, la StatPA ne fait pas la distinction entre les paiements relatifs à des investissements et les dépenses courantes; elle ne tient pas davantage compte des amortissements ni des délimitations périodiques selon les règles de la «comptabilité commerciale».

3.5 Interlocuteur

Les départements, la ChF et les unités administratives correspondantes restent propriétaires des données inscrites dans les instruments du controlling des achats. L'OFCL est chargé de répondre aux questions. La ChF assure la coordination des demandes interdépartementales relevant de la loi sur la transparence (LTrans).

¹⁴ Cette disposition sert à mettre en œuvre la motion [14.3045 \(www.parlament.ch\)](https://www.parlament.ch/fr/r/diskussion/a/143045).

¹⁵ Les modalités de publication des acquisitions dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs sont inscrites dans les [recommandations à l'intention des adjudicateurs à l'échelon de la Confédération](#) qui ne dépendent pas de l'administration fédérale centrale.

4 Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

4.1 Révision intégrale du droit des marchés publics et mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions

Le 1^{er} janvier 2021, la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions est entrée en vigueur en même temps que la législation révisée sur les marchés publics (LMP et OMP). Elle vise notamment à transposer les directives du législateur dans la pratique d'adjudication de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral y indique les axes et les objectifs stratégiques en matière de marchés publics qui en découlent pour la période stratégique 2021 à 2030 et qui doivent ouvrir la voie à une «nouvelle culture en matière d'adjudication».

Le Conseil fédéral a fixé les six axes stratégiques suivants dans la stratégie en matière d'acquisitions:

- acquisitions axées sur la qualité;
- acquisitions durables;
- acquisitions innovantes;
- acquisitions favorables aux soumissionnaires;
- processus d'acquisition numériques, standardisés et conviviaux;
- réforme des rapports sur les marchés publics.

Les services d'achat et les services demandeurs sont chargés de mettre en œuvre ces axes stratégiques et de prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil fédéral. La stratégie en matière d'acquisitions prévoit qu'ils mettent en œuvre les directives en définissant les objectifs opérationnels à atteindre dans leurs domaines de compétence respectifs.

4.2 Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions: procédure prévue et avancement des travaux

Cinq ans après l'entrée en vigueur du droit des marchés publics totalement révisé (soit à la fin de 2025), la CA et la KBOB devront remettre au Conseil fédéral un rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions et signaler les éventuelles autres mesures à prendre. À la fin de 2030, elles rendront compte de l'ensemble de la période couverte par cette stratégie.

Une fois par an, le controlling stratégique des achats doit permettre de contrôler la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions, qui sera également intégrée au rapport annuel sur les marchés publics. De nouvelles bases relatives au contrôle de la mise en œuvre doivent permettre, d'une part, de procéder à des sondages sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et de la «nouvelle culture en matière d'adjudication» auprès de la direction des offices. En 2023, un projet pilote sera mené pour ce faire auprès des services d'achat centraux. D'autre part, les résultats du MDA, exploités via la plateforme simap.ch, constituent la base du contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions.

Le MDA (renommé «monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions») a été complété en vue du contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions et comporte désormais de nouvelles questions pour couvrir les axes de la qualité, de la durabilité, de l'innovation et de la convivialité des processus d'achats pour les soumissionnaires et les PME. Le catalogue de questions relatives au monitoring a été complété avec les points suivants:

- questions relatives aux critères de qualité;
- questions relatives à la provenance des prestations;

- questions relatives aux critères économiques;
- questions relatives aux critères sociaux;
- questions relatives aux critères écologiques;
- questions relatives à la promotion de l'innovation;
- questions relatives à la convivialité des processus d'achats pour les soumissionnaires et les PME.

Ces nouvelles questions ont été ajoutées au début de l'année 2022 sur simap.ch et pourront être évaluées pour la première fois dans le rapport sur l'année 2022. Le monitoring prend en compte les acquisitions des services d'achat centraux effectuées sur simap.ch et appartenant aux groupes de produits suivants: construction de bâtiments, génie civil, coton/textiles, véhicules, nettoyeurs multiusages, articles en papier et papier d'impression, imprimés, matériel informatique, y c. téléphones mobiles, mobilier et travaux de nettoyage.

Grâce à la mise en service de la nouvelle plateforme simap «KISSimap» (vraisemblablement à partir de 2024)¹⁶, le monitoring prendra en compte toutes les acquisitions des services demandeurs et des services d'achat de la Confédération publiées sur simap. Des questions plus approfondies sur les axes de la stratégie en matière d'acquisitions viendront compléter le monitoring.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, il est prévu de réformer les rapports sur les marchés publics de la Confédération. Dès 2025, les instruments actuels de reporting feront l'objet d'un nouveau rapport. D'ici là, les rapports garderont leur forme actuelle et intégreront progressivement les modifications.

Les deux organes stratégiques que sont la CA et la KBOB soutiennent les services demandeurs et les services d'achats en leur proposant des instruments tels que les recommandations destinées aux directions des offices en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions¹⁷. Ces recommandations mettent en évidence des mesures possibles pour mettre en œuvre les axes de la stratégie dans les domaines de compétence des unités d'organisation concernées, au niveau global ou stratégique.

4.3 Achats durables

Le MDA sous sa forme actuelle donne des informations sur l'état de mise en œuvre des directives et des recommandations en matière de durabilité des achats auprès des services d'achat centraux. Il englobe les groupes de produits dans le domaine des biens et de la construction mentionnés ci-après. Il existe dans ce cadre un grand nombre de guides et de moyens auxiliaires publics¹⁸.

Avant toute publication d'adjudication sur simap.ch dans l'un de ces groupes de produits, les acheteurs doivent remplir un questionnaire standardisé relatif aux aspects économiques, sociaux et écologiques du marché (cf. annexe 8.8, extrait de questions). En 2021, le MDA comprenait 520 appels d'offres: 26 dans le domaine des biens et 494 dans le domaine de la construction. Le service spécialisé des marchés publics écologiques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été associé à l'analyse.

¹⁶ Cf. <https://kissimap.ch/fr/>

¹⁷ [Recommandations en vue de l'application de la stratégie en matière d'acquisitions \(www.bkb.admin.ch\)](https://www.bkb.admin.ch/Recommandations-en-vue-de-l-application-de-la-strategie-en-matiere-d-acquisitions)

¹⁸ La nouvelle plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP, www.pap.swiss) entend aider au niveau national les pouvoirs publics à réaliser des acquisitions durables en centralisant et en publiant les connaissances actuelles en la matière. De fait, elle doit s'imposer en Suisse comme la plateforme en ligne centralisée et le point de référence fournissant des informations et des instruments récents à ce sujet.

Groupe de produits	Compétence	Nombre d'appels d'offres OMC en 2021
Articles en papier et papier d'impression	OFCL	9
Matériel informatique, y c. téléphones mobiles	OFCL	3
Mobilier	OFCL	3
Travaux de nettoyage	OFCL	1
Coton / textiles	armasuisse	8
Véhicules	armasuisse	2
Nettoyants multiusages	armasuisse	-
Construction de bâtiments	armasuisse, OFCL, Domaine des EPF, OFROU	182
Génie civil	OFROU, armasuisse	312

Les résultats montrent que la plupart des appels d'offres respectent des exigences économiques, sociales et écologiques (cf. annexe 8.8, extrait de questions).

4.3.1 Aspects économiques des achats durables

La durabilité des achats vise à faire en sorte que l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit soient pris en compte dès l'appel d'offres.

Dans le domaine des biens, 14 appels d'offres sur un total de 26 ont tenu compte dans leurs documents des cycles de vie concernant les coûts d'exploitation totaux. Ce n'était pas le cas des autres appels d'offres, car ces coûts n'étaient pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation des offres (par exemple, dans le cas des imprimés). Des lots ont été constitués pour sept appels d'offres. La constitution de lots permet de réduire les obstacles à la participation aux procédures.

Dans la construction, presque tous les appels d'offres comportaient des directives ayant une incidence sur le coût du cycle de vie de l'ouvrage.

4.3.2 Aspects sociaux des achats durables

La LMP prévoit au minimum les aspects sociaux de la durabilité des achats suivants comme conditions de participation obligatoires:

- les soumissionnaires fournissant des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP);

- les soumissionnaires fournissant des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6);
- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans tous les appels d'offres examinés dans le domaine des biens et services ainsi que de la construction. Les contrats types de la CA et de la KBOB comprennent les directives correspondantes et exigent leur respect par les fournisseurs.

Dans deux cas portant sur des biens, des audits ont permis de garantir le respect des critères sociaux.

4.3.3 Aspects écologiques des achats durables

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition devrait favoriser les produits innovants et respectueux des ressources naturelles et de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'aspect écologique suivant est inscrit dans les bases légales comme condition de participation obligatoire. Celle-ci été exigée dans tous les appels d'offres effectués dans les domaines des biens, des services et de la construction:

- respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur sur le lieu de la fourniture de la prestation (art. 12, al. 3, LMP).

En matière de biens, des critères écologiques ont été définis dans 15 des 26 appels d'offres. La formulation des critères écologiques a été assurée comme suit (parfois en combinaison, par ex. au moyen de spécifications techniques comme exigences minimales et de critères d'adjudication comme exigences supplémentaires):

- dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'aptitude;
- dans dix appels d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales;
- dans huit appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'adjudication se rapportant à la prestation.

Les critères d'adjudication écologiques ont été pondérés entre 10 % et 22 %. Six appels d'offres exigeaient un label environnemental à titre de justificatif, à savoir le certificat FSC pour des meubles comportant des éléments en bois, la certification STANDARD 100 d'OEKO-TEX pour des meubles comportant des éléments textiles et la norme de management environnemental ISO 14001, le certificat impression climatique neutre ou le label de durabilité viscom pour des imprimés.

Deux appels d'offres exigeaient l'utilisation de matériaux recyclés pour contribuer à la préservation des ressources naturelles. Un appel d'offres visait à promouvoir l'innovation en termes d'efficacité des ressources et d'utilisation des énergies renouvelables.

Dans le domaine de la construction, les appels d'offres exigent le respect des normes relatives à la durabilité écologique. Les services de la construction et des immeubles le font en moyenne dans 96 % des concours et des appels d'offres portant sur des prestations de mandataire. De telles normes sont également exigées pour les prestations de construction dans 97 % des cas. Pour ce qui est du bâtiment, ces critères sont définis dans différents labels, tels que Minergie ou Eco, le standard Construction durable Suisse (SNBS), ou encore le standard de la Société suisse pour un marché immobilier durable (SGNI). Quant aux exigences relatives à la protection de l'environnement dans les projets de génie civil concernant les routes nationales, elles sont réglées dans la législation fédérale et arrêtées dans des normes et des directives.

5 Résultats

Les résultats sont présentés par domaine thématique:

- le chapitre 5.1 donne un premier aperçu des adjudications, des contrats et des paiements effectués pour des acquisitions;
- le chapitre 5.2 met l'accent sur les compétences des services d'achat centraux et sur les délégations qu'ils ont octroyées;
- le chapitre 5.3 classe les acquisitions de l'administration fédérale dans les domaines suivants: construction, biens, informatique, services et conseil;
- le chapitre 5.4 porte plus particulièrement sur la procédure d'adjudication de gré à gré;
- le chapitre 5.5 analyse la structure des fournisseurs (par ex. répartition géographique).

5.1 Évaluations globales par département

Adjudications de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC

En 2021, l'administration fédérale a procédé à 1122 adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, pour un volume de 7,14 milliards de francs. Elles se répartissent comme suit entre les départements:

- DDPS: 3,59 milliards de francs (322 adjudications)
- DETEC: 1,84 milliard de francs (445 adjudications)
- DFF: 1,37 milliard de francs (215 adjudications)
- Autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF): 0,33 milliard (140 adjudications)

Le volume d'adjudications dont la valeur dépasse le seuil OMC a baissé de 0,97 milliard de francs par rapport à l'année précédente (- 199 adjudications). Les adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC représentent 30 % du volume total; leur part a diminué par rapport à l'année précédente (- 19 points de pourcentage). Les comparaisons d'une année à l'autre peuvent présenter d'importantes fluctuations, car ce type d'adjudications dure en général longtemps et comprend des options. La baisse des adjudications de gré à gré s'explique par les activités liées aux acquisitions du DDPS: en 2021, le nombre d'acquisitions subséquentes de systèmes introduits dans le domaine de l'armement a diminué par rapport à l'année 2020. En outre, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, les adjudications effectuées au titre des articles d'exception relatifs au maintien de la sécurité intérieure ou extérieure ou de l'ordre public (art. 10, al. 4, let. a, LMP) ou pour la protection de la santé (art. 10, al. 4, let. b, LMP) ne font plus partie des présentes évaluations.

Contrats, indépendamment du seuil OMC

Des contrats peuvent être conclus à l'issue d'une adjudication. En 2021, 153 495 nouveaux contrats ou commandes ont vu le jour. Ils ne se rapportent pas uniquement aux adjudications dont la valeur dépasse le seuil OMC, mais de manière générale à toutes les adjudications, indépendamment de la valeur du marché. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années. Les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU ne sont pas comptabilisés ici. La répartition entre les départements est la suivante:

- DDPS: 3,16 milliards (84 175 contrats/commandes)
- DFF: 1,01 milliard (53 280 contrats/commandes)
- Autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, DETEC, SP, CF et ChF): 0,90 milliard (16 040 adjudications)

Nombre de ces contrats et commandes se trouvent directement liés à un contrat-cadre enregistré dans le système GCo (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés

directement à des tiers). 82 % du volume concernent des contrats d'appels subséquents (+ 1 point de pourcentage par rapport à 2020).

Le volume des adjudications et celui des contrats n'évoluent pas de manière linéaire au fil du temps. Les comparaisons d'une année à l'autre peuvent présenter d'importantes fluctuations en raison d'adjudications importantes ou de contrats périodiques.

86 % des contrats et des commandes ont une durée égale ou inférieure à un an. Cela représente 30 % du volume des contrats. Les 14 % restants ont une durée supérieure à un an (70 % du volume des contrats).

Paielements effectués pour des acquisitions

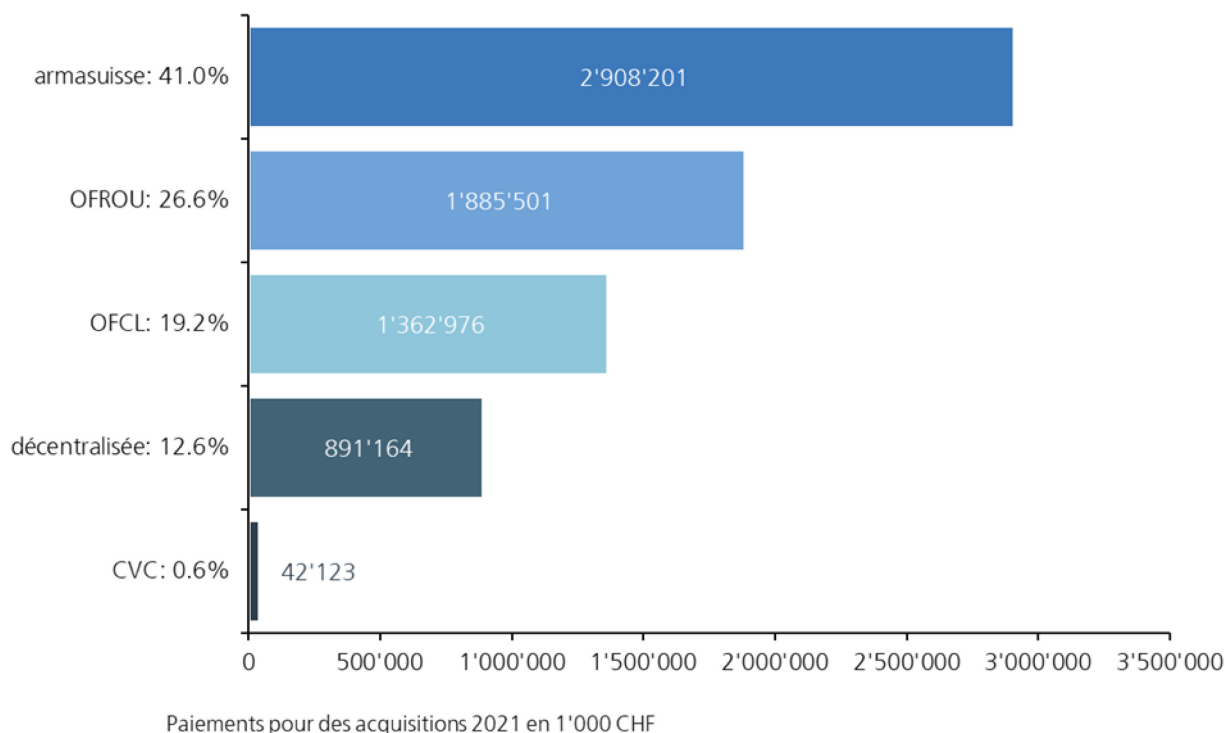
En 2021, des paiements effectifs d'un montant de 7,09 milliards de francs ont été effectués, soit environ 72 millions de moins qu'en 2020. Le montant des paiements effectués par l'administration fédérale en 2021 pour des acquisitions se répartit entre les différents départements comme suit:

- DDPS: 3,23 milliards;
- DETEC: 2,05 milliards;
- DFF: 0,93 milliard;
- Autres départements (DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF): 0,88 milliard

Les principaux services d'achat centraux, à savoir armasuisse (DDPS), l'OFROU (DETEC) et l'OFCL (DFF), sont rattachés aux départements qui affichent les principaux paiements pour des acquisitions. Outre les acquisitions extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, les dépenses d'armement, celles liées aux routes nationales et celles liées à l'informatique sont en hausse.

5.2 Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP

Les paiements effectués pour des acquisitions sont affectés aux 60 catégories d'acquisitions en fonction de la compétence définie dans l'Org-OMP et à l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹⁹. Le diagramme ci-dessous expose la compétence en vertu de l'annexe 1 susmentionnée, indépendamment de l'unité administrative qui a réglé les factures.



Un tableau détaillé par département figure à l'annexe 8.3.1. Près de 87,4 % des paiements de l'administration fédérale (6,20 milliards de francs) ont été effectués par les quatre services d'achat centraux pour des acquisitions qui, selon l'Org-OMP, relèvent de leur compétence:

- armasuisse a effectué 41,0 % des paiements pour des denrées alimentaires, des textiles, du carburant, du matériel militaire, des produits médicaux et pharmaceutiques, des véhicules à moteur, des services de transport, des biens et services de sport, des équipements informatiques et des moyens de télécommunication pour l'armée et des constructions militaires;
- l'OFROU a exécuté 26,6 % des paiements pour la construction de routes nationales;
- 19,2 % des paiements ont été effectués par l'OFCL pour des acquisitions relevant des catégories suivantes: publications (prestations d'agence comprises), documents de sécurité, bureautique, imprimantes, équipements de bureau et d'aménagement des locaux, matériel de bureau, services postaux, informatique et moyens de télécommunication pour le domaine civil, services informatiques et constructions civiles;
- la CVC a effectué 0,6 % des paiements pour les voyages d'affaires de la Confédération²⁰.

Par ailleurs, des acquisitions ont également été effectuées de manière décentralisée. Enfin, 12,6 % des paiements concernent des catégories d'acquisitions qui ne relèvent pas de la compétence de services d'achat centraux selon l'annexe 1 de l'Org-OMP.

¹⁹ Les [directives concernant le controlling des achats](https://www.beschaffung.admin.ch) sont publiées sur le portail des achats de l'administration fédérale (www.beschaffung.admin.ch).

²⁰ En 2021, la CVC a acquis de manière centralisée des vols en Europe et dans le monde entier, des trajets en train internationaux, des nuits d'hôtel, des locations de voiture et d'autres prestations de voyage pour un montant total de 9,6 millions de francs (1,4 million de francs de plus par rapport à 2020).

Les services d'achat centraux ont la possibilité de déléguer des compétences d'acquisition au moyen de conventions écrites. Ils l'ont fait en 2021 dans 133 cas (dont 63 pour armasuisse, 67 pour l'OFCL et 3 dans le domaine de la sécurité). Le nombre de délégations n'a guère augmenté sur un an (+ 1). Chez armasuisse, six délégations sont arrivées à échéance en 2020 et huit ont été nouvellement conclues en 2021. À l'OFCL, ces chiffres sont respectivement de trois et deux (voir l'évaluation détaillée à l'annexe 8.3.2).

En cas de délégations de compétences d'acquisition, les services d'achat centraux vérifient que les conditions requises à ce titre sont remplies (cf. art. 13 Org-OMP). Le délégataire doit disposer de solides connaissances en matière de marchés publics et démontrer qu'une acquisition centralisée n'est pas opportune. Ces vérifications ont eu lieu sous une forme standardisée entre novembre 2021 et janvier 2022 auprès de tous les délégataires. Dans ce cadre, les services demandeurs ont confirmé par une déclaration ad hoc que toutes les délégations remplissaient les conditions mentionnées et que les modalités convenues étaient respectées.

Il existe trois types de délégations.

1. Délégation pour des acquisitions d'une valeur inférieure au seuil

Sur les 133 délégations de l'année 2021, 61 règlent l'acquisition à titre durable de biens (cf. délégation spéciale ci-dessous) et de services jusqu'à la valeur seuil fixée pour les appels d'offres publics.

2. Délégation liée à un projet d'acquisition spécifique

Sur les 133 délégations de l'année 2021, 69 règlent des acquisitions de durée limitée de biens et de services en lien avec un projet spécifique.

Concernant les deux premiers types de délégations, le service d'achat central OFCL a délégué en 2021 un volume d'acquisition de quelque 149 millions de francs, soit l'équivalent de 11 % des paiements effectués pour des acquisitions dans son domaine de compétence. Le service d'achat central armasuisse a délégué en 2021 un volume d'environ 189 millions de francs, ce qui représente une part de 6 %.

3. Délégations spéciales

Les délégations spéciales règlent l'acquisition à titre durable de biens et de services, indépendamment des valeurs seuil. Contrairement aux deux premiers types de délégation accordés par les services d'achat centraux armasuisse et OFCL, les délégations spéciales relèvent de la CA. Cette dernière, d'une part, dispose de trois délégations spéciales dans le domaine de la sécurité et, d'autre part, a créé au moyen de délégations spéciales les solutions transitoires suivantes:

- a) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour des acquisitions d'une valeur inférieure à 5000 francs hors TVA («acquisitions en petites quantités»). Cette réglementation ne s'applique pas aux biens et aux services qui figurent dans l'assortiment ou le catalogue d'un service d'achat central ou qui peuvent être obtenus grâce à un contrat-cadre;
- b) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour l'acquisition de biens et de services à partir de 5000 francs et jusqu'à une valeur seuil actuellement fixée à 230 000 francs hors TVA (acquisitions inférieures au seuil). Sur les 63 délégations d'armasuisse, 17 sont basées sur cette autorisation, et il en va de même pour trois des 67 délégations de l'OFCL.
- c) La Pharmacie de l'armée est autorisée à acquérir des produits médicaux et pharmaceutiques au sens de l'annexe 1, ch. 5, Org-OMP. D'après cette ordonnance, ce domaine est attribué à armasuisse, bien que la Pharmacie de l'armée soit compétente en la matière en tant que service d'achat spécialisé.

5.3 Domaines et catégories d'acquisitions

Le domaine «Construction» englobe le génie civil et la construction. Trois services d'achat centraux, principalement, sont compétents en la matière: l'OFROU (pour la construction des routes nationales), l'OFCL (pour les constructions civiles) et armasuisse (pour les constructions militaires). L'administration fédérale centrale s'est acquittée, avec 2,80 milliards de francs, de 40 % du montant total des paiements effectués en 2021 dans ce domaine.

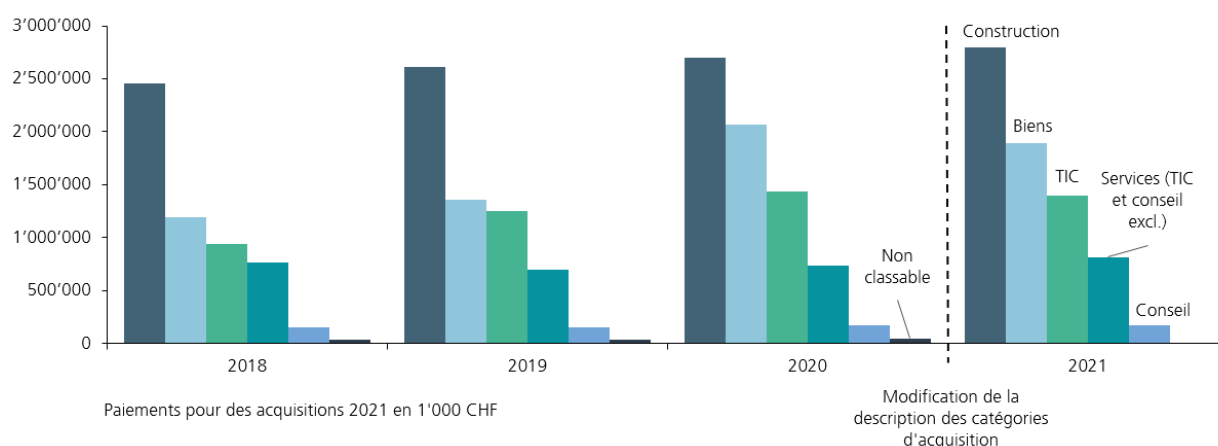
La part des paiements effectués dans le domaine des biens a diminué de deux points de pourcentage par rapport à l'année précédente et s'établit à 27 % des paiements liés à des acquisitions. Le volume de 1,90 milliard de francs reste très élevé en comparaison avec les dernières années. Cela tient essentiellement aux paiements effectués pour des achats dans la catégorie «Produits médicaux et pharmaceutiques» durant la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Dans le domaine de l'informatique, les paiements effectués pour des acquisitions avoisinent 1,40 milliard de francs. La part des paiements effectués dans ce domaine est restée stable par rapport à l'année précédente (20 %).

Le domaine d'acquisition des services (hors informatique et conseil) s'établit à 0,82 milliard de francs (12 %).

Celui du conseil à 0,18 milliard de francs (2 %) en 2021.

Depuis l'introduction de nouvelles catégories d'acquisition en 2016, les paiements effectués pour des acquisitions non classables dans une catégorie se montent à moins de 1 %. La catégorie 22 «Acquisitions inclassables» a donc été redéfinie comme une simple catégorie de biens («Biens destinés à des domaines d'application particuliers»)²¹.



Les évaluations détaillées des différentes catégories d'acquisitions et les analyses correspondantes reposant sur la base de données des contrats figurent à l'annexe 8.4.

²¹ La [description des catégories d'acquisition](#) a été modifiée au 1^{er} février 2021.

5.4 Procédure d'acquisition

En vertu de la LMP, les procédures suivantes s'appliquent à l'adjudication des marchés publics: procédure ouverte, procédure sélective, procédure de gré à gré et procédure sur invitation. Le chapitre 5.4.1 en donne un aperçu pour les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC. Lors d'une procédure de gré à gré, le marché est directement attribué à un soumissionnaire. Certaines conditions doivent être remplies à cet effet: le chapitre 5.4.2 revient sur ces conditions et renseigne sur l'assurance qualité des adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC.

Une adjudication peut se traduire par un ou plusieurs contrats ou commandes. Les contrats permettent d'obtenir des engagements concrets. Le chapitre 5.4.3 analyse les procédures d'adjudication des contrats ayant commencé en 2021. De tels contrats peuvent se rapporter à des adjudications antérieures de plusieurs années.

5.4.1 Adjudications d'une valeur supérieures au seuil OMC selon la procédure utilisée

Toutes les adjudications dont le montant dépasse le seuil OMC sont saisies dans les systèmes Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications, qui font partie intégrante de la GCo. Les valeurs seuils OMC (hors TVA) suivantes sont actuellement déterminantes en matière de marchés publics:

- Biens et services: 230 000 francs;
- Travaux de construction: 8 700 000 francs.

En 2021, l'administration fédérale a procédé à 1122 adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, pour un volume de 7,14 milliards de francs. Ce volume est réparti comme suit entre les différentes procédures d'adjudication:

- 631 marchés supérieurs au seuil OMC adjudugés par procédure ouverte: 3,27 milliards
- 416 marchés supérieurs au seuil OMC adjudugés de gré à gré: 2,12 milliards
- 50 marchés supérieurs au seuil OMC adjudugés par procédure sur invitation²²: 0,40 milliard
- 25 marchés supérieurs au seuil OMC adjudugés par procédure sélective: 1,35 milliard

Les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC ont diminué par rapport à l'année précédente (- 199 adjudications, - 0,97 milliard de francs). Quatre facteurs doivent être pris en compte lors de toute comparaison des variations annuelles:

- Les adjudications sont fonction de la demande, à l'instar des prestations de lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Les adjudications portant sur des volumes élevés sont généralement effectuées sur plusieurs années. Selon la date d'adjudication, il peut en résulter des fluctuations dans les observations annuelles.
- Acquisitions couvrant la totalité du cycle de vie: les coûts du cycle de vie comprennent les coûts d'acquisition, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts d'élimination. Dans de nombreuses procédures d'achat de biens ou de services de construction, les frais d'exploitation et d'entretien peuvent représenter un montant plusieurs fois supérieur aux coûts d'acquisition.
- Pour l'année sous revue, certains contenus ont été adaptés par rapport à l'année 2020 aux exigences du droit révisé des marchés publics. La comparabilité avec les années

²² Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions, si elles sont indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

précédentes est donc limitée dans certains domaines. La présente évaluation ne prend pas en compte les adjudications pour lesquelles la LMP ne s'applique pas (art. 10).

Par conséquent, 70 % des marchés d'un montant supérieur au seuil OMC, soit 5,01 milliards de francs, ont été adjugés selon une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation). Cette valeur était de 52 % l'année précédente.

Le nombre d'adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC a diminué par rapport à l'année précédente (- 194). Le volume diminue de 1,80 pour s'établir à 2,12 milliards de francs.

Des évaluations détaillées des adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, classées par procédures d'acquisition, figurent à l'annexe 8.5.1.

5.4.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité

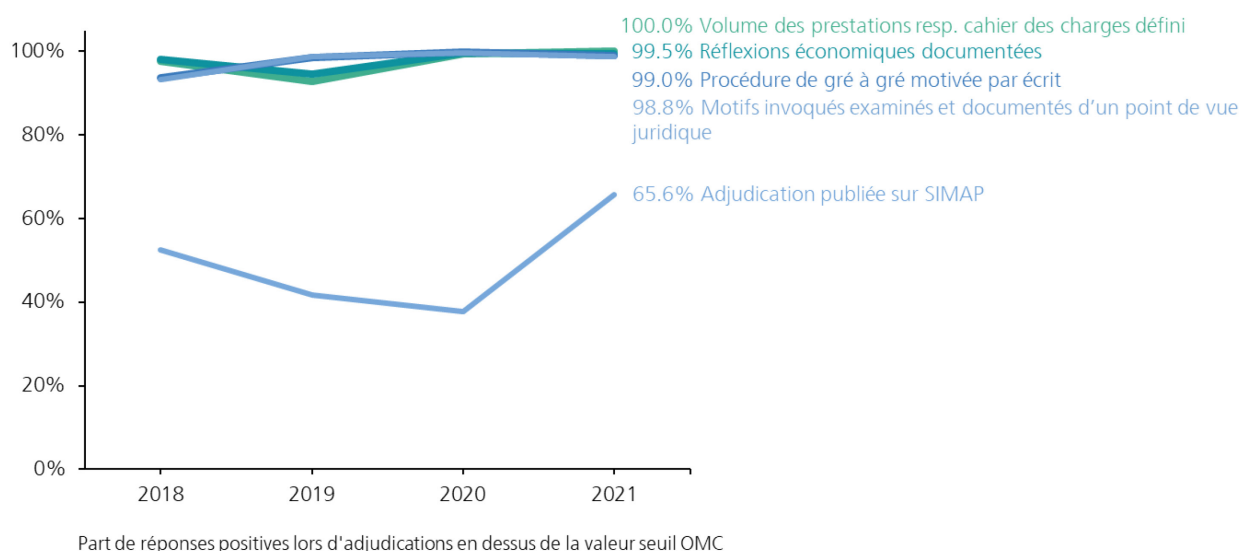
Les commentaires ci-après se rapportent aux 416 adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC qui ont déjà été mentionnées (volume de 2,12 milliards de francs).

La part des adjudications de gré à gré publiées sur le site simap.ch a progressé de 28 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (38 % en 2020, 66 % en 2021). Les adjudications de gré à gré ne doivent pas toutes être publiées. Avant la révision du droit des marchés publics, seule une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC²³. Désormais, l'adjudicateur est tenu, en règle générale, de publier les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC sur simap.ch, à l'exception du matériel de guerre et des marchés indispensables à des fins de défense et de sécurité (art. 48, al. 1, LMP en relation avec l'annexe 5, ch. 1, let. c et d).

L'assurance qualité des adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC présente toujours un niveau élevé. La valeur affichée dépasse même 98 % pour les quatre critères suivants:

- Des réflexions économiques ont été documentées avant l'adjudication (par ex. calcul des coûts, des avantages et de la rentabilité).
- Le volume des prestations a été défini dans un cahier des charges.
- Les procédures de gré à gré ont été motivées par écrit.
- Les motifs invoqués ont été examinés d'un point de vue juridique et les résultats documentés.

²³ En étaient exclus, certains équipements civils destinés à des adjudicateurs militaires (exceptions figurant à l'annexe 1, chap. A, aLMP) et certains services (exceptions figurant à l'annexe 1a, chap. A, aLMP), tels que la location de services, certains mandats de recherche, des prestations médicales ou certaines campagnes ayant un but sociopolitique.

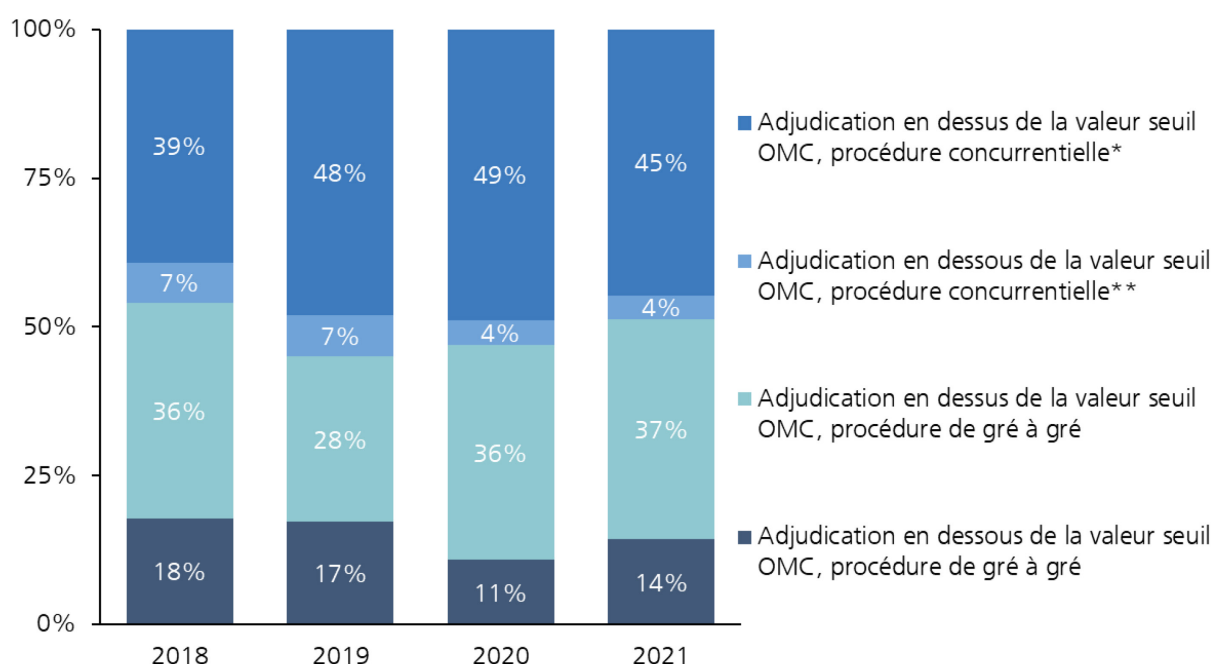


Les évaluations détaillées de l'assurance qualité des adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC figurent à l'annexe 8.5.2.

5.4.3 Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle

Le système de gestion des contrats contient 153 495 contrats ou commandes qui relèvent du droit des marchés publics et ont commencé en 2021. Les engagements contractuels ainsi souscrits s'élèvent à 5,07 milliards de francs. Comme indiqué précédemment, les projets de routes nationales de l'OFROU n'y sont pas comptabilisés.

Si l'on compare la procédure d'adjudication des contrats commençant en 2021 avec celle de leurs homologues des années précédentes, on obtient le résultat suivant:



Répartition du volume des contrats

* procédures ouvertes, sélectives ou sur invitation (procédures sur invitation jusqu'à la fin 2020 pour le matériel de guerre et les constructions militaires, et, dès 2021, également pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense et de sécurité)

** procédures sur invitation et, exceptionnellement, ouvertes ou sélectives

Comme cette base de données porte sur les contrats, la procédure d'adjudication peut également se référer à des marchés remontant à plusieurs années.

En 2021, 49 % du volume des contrats reposent sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) et 51 %, sur une procédure de gré à gré. Dans l'ensemble, le volume des contrats a diminué par rapport à l'année précédente. Il convient de souligner, en particulier, le recul des engagements contractuels souscrits dans le domaine de l'armement. La part élevée de contrats attribués de gré à gré est imputable à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

L'annexe 8.5.3 comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

Tous seuils confondus, les contrats liés à une adjudication de gré à gré concernent le plus souvent des prestations:

- dont la valeur n'atteint pas le seuil OMC (soit, depuis 2021, 150 000 francs pour les fournitures et les services ou 300 000 francs pour les travaux de construction [voir annexe 4, ch. 2, LMP] contre 50 000 francs pour les fournitures et 150 000 francs pour les travaux de construction et les services auparavant [voir art. 36, al. 2, aLMP]; 25 % du volume des contrats, soit 645 millions de francs);
- pour lesquelles la protection de la santé ou de la vie des personnes ou la protection de la faune et de la flore exigent une adjudication de gré à gré (avant la révision des bases légales, selon l'art. 3, al. 2, let. b, aLMP; 23 % du volume des contrats, soit 585 millions de francs²⁴);
- pour lesquelles un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant de la protection de la propriété intellectuelle (art. 21, al. 2, let. c, LMP; anciennement art. 13, al. 1, let. c, aOMP; 21 % du volume des contrats, soit 557 millions de francs); ou
- destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies et pour lesquelles un changement de soumissionnaire n'est pas possible (mandats subséquents selon l'art. 21, al. 2, let. e, LMP; anciennement art. 13, al. 1, let. e, f et h, aOMP; 20 % du volume des contrats, soit 522 millions de francs).

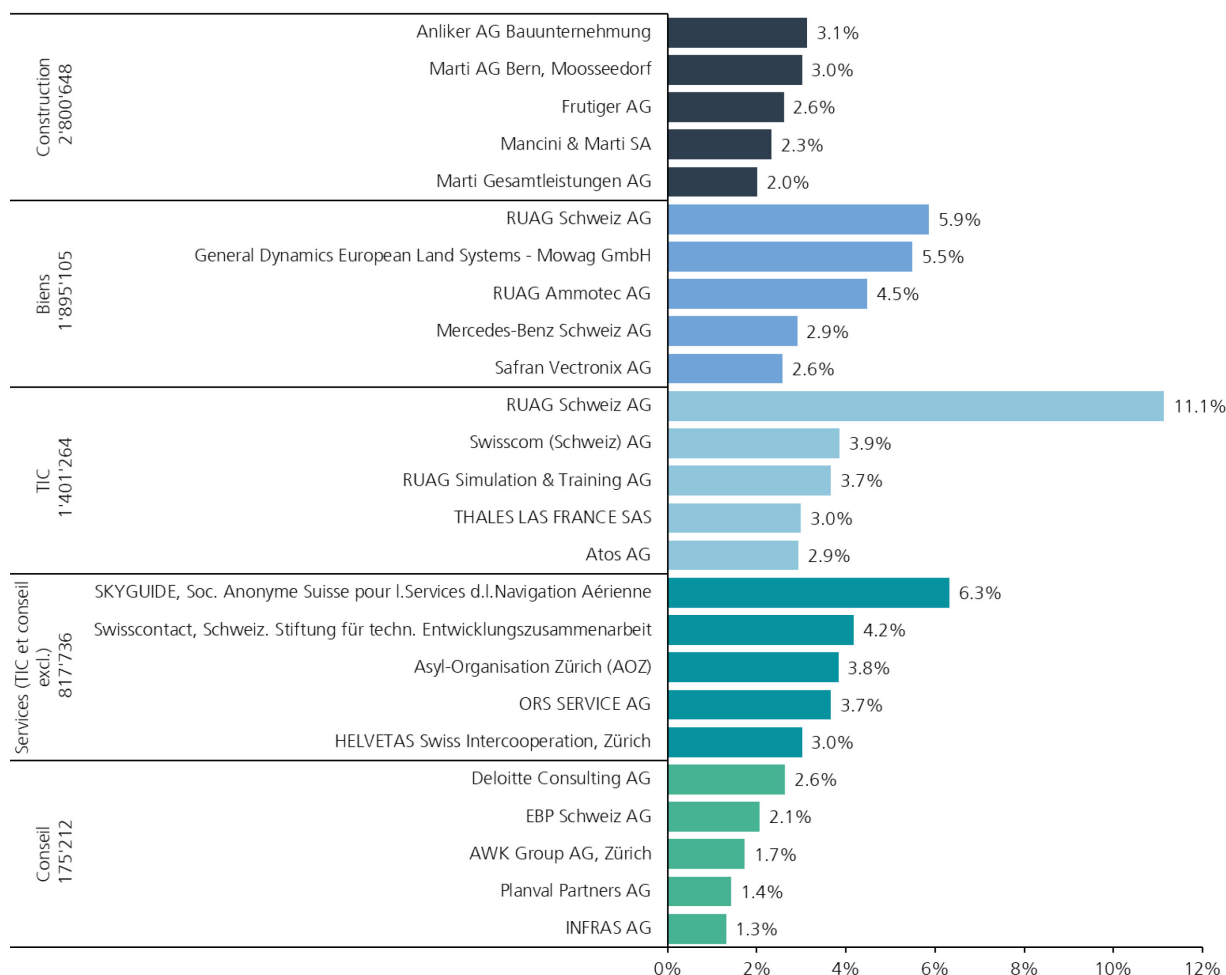
Les 11 % restants du volume des contrats adjudugés de gré à gré concernent d'autres motifs prévus par le droit des marchés publics (cf. annexe 8.5.4).

²⁴ Des acquisitions pour un montant supplémentaire de 60 millions de francs ont été réalisées conformément aux bases légales révisées (exceptions énoncées à l'art. 10, al. 4, let. b, LMP), soit au total un montant de 646 millions de francs. La loi ne s'applique pas à ces exceptions ni aux autres énoncées à l'art. 10 LMP. Par conséquent, le présent rapport ne tient pas compte de ces prestations (une comparaison des exceptions entre l'ancienne et la nouvelle législation figure à l'annexe 8.5.4).

5.5 Analyse portant sur les fournisseurs

5.5.1 Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Indépendamment du domaine d'acquisition, les principaux fournisseurs de l'administration fédérale sur le plan du chiffre d'affaires sont surtout des entreprises d'armement et de construction (cf. annexe 8.6).



Paielements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF et cinq fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'acquisition

Dans le domaine de la construction, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires de l'exercice 2021 travaillent principalement pour l'OFROU, dans la construction de routes nationales et de tunnels: Anliker SA, Marti SA Berne, Frutiger SA, Mancini & Marti SA et Marti Gesamtleistungen AG.

Les fournisseurs indiqués dans le domaine des biens opèrent dans le secteur de l'armement. Les fournitures de biens de RUAG consistent essentiellement en armes et en munitions. Les entreprises Mowag SÀRL et Mercedes-Benz Suisse SA fournissent des véhicules militaires. L'entreprise Safran Vectronix SA fournit des équipements pour améliorer l'aptitude de l'armée au combat la nuit et par tous les temps.

Dans le domaine informatique, les entreprises RUAG et Thales LAS France SAS fournissent et effectuent la maintenance des moyens de télécommunication et du matériel informatique pour les systèmes d'engagement et de conduite de l'Armée suisse. La communication des données et la communication vocale, ainsi que l'infrastructure des centres de calcul sont du ressort, pour l'administration civile, de l'Office fédéral de l'informatique (OFIT) et, dans le domaine militaire, de la Base d'aide au commandement (BAC). Ces deux prestataires internes recourent à la technologie de communication de Swisscom SA. La société Atos SA propose différentes

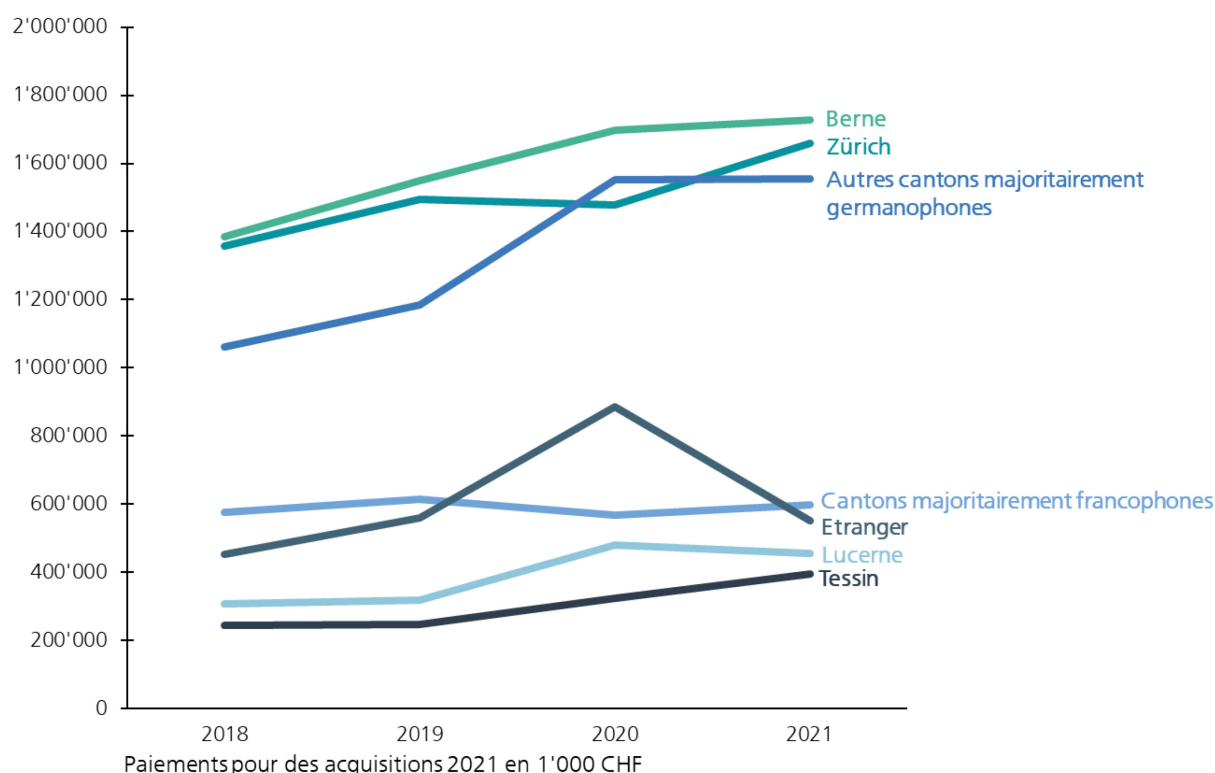
prestations à l'administration fédérale militaire et civile (par ex. logiciels, réseaux radio de sécurité ou gestion électronique des affaires [GEVER]).

Dans les services (hors informatiques et conseil), RUAG et Skyguide fournissent la plupart des prestations concernant la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien des équipements militaires. Swisscontact et Helvetas suivent des projets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans le cadre de la coopération internationale et les mettent en œuvre. La société ORS Service SA et l'Asyl-Organisation Zürich (AOZ) assurent des prestations d'assistance dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Dans le domaine du conseil, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires soutiennent les domaines spécialisés des diverses unités administratives en leur fournissant des prestations de conseil et des expertises: Deloitte Consulting SA, EBP Suisse SA, AWK Group SA, Planval Partners SA et INFRAS SA.

5.5.2 Répartition géographique des fournisseurs

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits sont présentés séparément, afin de pouvoir analyser la répartition géographique des paiements effectués pour des acquisitions. Dans le cas des entreprises possédant une structure complexe, les paiements ne sont pas considérés dans l'optique du groupe, mais se réfèrent aux succursales concernées. Il est vrai que certaines sociétés centralisent leurs encaissements, auquel cas la répartition géographique de la création de valeur dans l'entreprise ne peut être évaluée ici.



Près de 54 % des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Berne (24 %), Zurich (23 %) et Lucerne (6 %). La proportion élevée des paiements destinés aux entreprises bernoises tient en partie à leur implantation à proximité de l'infrastructure de l'administration fédérale. Les paiements relevant du droit des marchés publics effectués aux établissements liés à la Confédération de RUAG ont légèrement augmenté. Or ces derniers sont établis dans les cantons de Berne et de Lucerne. La proportion de paiements en faveur d'entreprises zurichoises s'explique par la capacité économique de ce canton.

La part des paiements effectués pour des acquisitions auprès des cantons majoritairement francophones a légèrement augmenté par rapport à 2020 et avoisine 8 %.

En 2021, 8 % des paiements effectués pour des acquisitions (550 millions de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger. Les montants des acquisitions auprès d'entreprises d'armement, entre autres, dont le siège est à l'étranger ont diminué en 2021 par rapport à l'année précédente.

Des évaluations détaillées sur quatre ans de la répartition géographique figurent à l'annexe 8.6.3.

5.5.3 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2017 à 2020

L'octroi de marchés supplémentaires (marchés subséquents) toujours aux mêmes fournisseurs, excluant ou limitant la concurrence, comporte le risque de voir apparaître des irrégularités. Afin d'identifier d'éventuels risques ou éléments frappants grâce aux instruments du controlling des achats, l'OFCL a établi, pour la catégorie d'acquisitions 18 «Services», une liste des fournisseurs répondant aux quatre critères suivants:

- fournisseurs dont le chiffre d'affaires cumulé des quatre dernières années a atteint 150 000 francs ou plus par périmètre comptable;
- fournisseurs ayant dégagé du chiffre d'affaires pendant au moins trois des quatre dernières années;
- fournisseurs ayant réalisé des affaires l'année précédente;
- fournisseurs pour lesquels aucun contrat reposant sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) ne figure dans la GCo en relation avec l'unité administrative concernée.

Les résultats montrent que 92 % des paiements examinés ne répondent pas à ces critères et qu'il n'y a, dès lors, aucune anomalie. Cette part est restée stable par rapport à l'analyse des années 2016 à 2019.

Les critères définis ci-dessus sont réunis dans 8 % des paiements examinés. Il s'agit de 424 relations commerciales avec un volume de paiements de quelque 306 millions de francs sur quatre ans. Les unités administratives ou les départements concernés ont justifié les rapports de mandat actuels ou futurs pour les relations commerciales correspondantes:

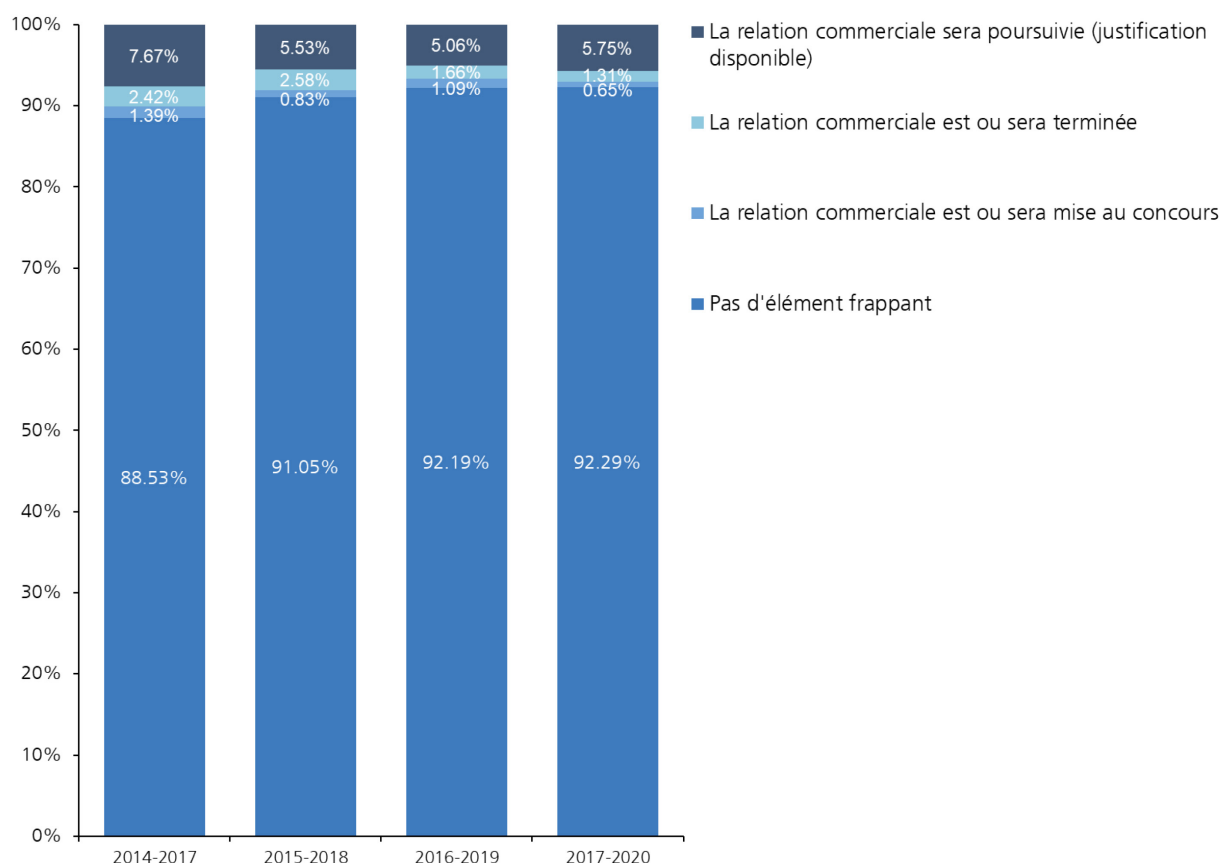
- 288 relations commerciales seront maintenues (paiements de 229 millions de francs sur quatre ans). Il s'agit, par exemple, des mandats suivants:
 - pour la maintenance et l'assistance en matière de logiciels conçus sur mesure pour un domaine d'application d'une unité administrative;
 - pour des prestations de conseil et de soutien dans le domaine spécialisé d'une unité administrative;
 - pour la recherche scientifique, dont l'administration fédérale a besoin des résultats pour accomplir ses tâches²⁵;
 - pour la réalisation et l'accompagnement de projets de la coopération internationale;
 - pour parer à l'augmentation des engagements de personnel temporaire en raison de la pandémie de COVID-19, afin d'atténuer la surcharge administrative; ou
 - pour des prestations de traiteurs.

Les motifs invoqués et examinés juridiquement le plus souvent portent sur l'art. 21, al. 2, let. c, LMP (particularités techniques ou artistiques du marché sans qu'il n'existe de solution de rechange adéquate). Dans le cadre de mandats de recherche, la condition

²⁵ Les concepts de recherche par domaine politique (www.ressortforschung.admin.ch/) ainsi que les informations sur les projets de recherche sont publiés (www.aramis.admin.ch).

permettant une adjudication de gré à gré conformément à l'art. 21, al. 2, let. f, s'applique également (prototypes ou prestations d'un nouveau genre).

- 73 relations contractuelles avec des fournisseurs ont pris fin au 31 décembre 2021. La fin des prestations est en outre planifiée pour 30 fournisseurs supplémentaires.
- 33 relations contractuelles avec des fournisseurs font actuellement ou feront prochainement l'objet d'un appel d'offres. En 2020, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a par exemple lancé un appel d'offres en procédure ouverte pour la mise en place d'un service administratif externe selon l'art. 12 de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (RS 916.350.2).



Part des paiements pour des acquisitions dans la catégorie "18 Services"

Les évaluations détaillées des éléments frappants concernant les marchés subséquents figurent à l'annexe 8.7.

6 Controlling des mesures

Le degré d'application des mesures figurant dans les sets de reporting des années précédentes repose sur les déclarations des services demandeurs.

La mesure prise l'année dernière (arrêté fédéral du 17 septembre 2021) vise à indiquer de manière transparente, au moyen d'une publication ultérieure, les adaptations des relations contractuelles sur la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs. Une liste de ce genre sera publiée pour la première fois en 2023. Par conséquent, les départements et la ChF ne pourront évaluer la mise en œuvre de cette mesure uniquement à compter du prochain rapport. L'annexe 8.9.1 renferme un bilan détaillé de la réalisation des objectifs.

Mesures selon l'arrêté du Conseil fédéral	Nombre de mesures (Une mesure fédérale désigne une mesure appliquée par les départements et la ChF. Elle apparaît dès lors huit fois dans la liste.)	Nombre de mesures appliquées (à 100 % selon la mesure ou la déclaration)	Nombre de mesures pas encore entièrement appliquées
Set de reporting 2020 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 17.09.2021)	8	0	8
Set de reporting 2019 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 18.9.2020)	8	8	0
Set de reporting 2018 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 20.9.2019)	17	17	0
Set de reporting 2017 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 21.9.2018)	14	7	7

L'avancement de la mise en œuvre ainsi que l'évaluation des mesures non encore mises en œuvre figurent à l'annexe 8.9.

7 Mesures

Le présent set de reporting n'introduit pas de nouvelle mesure. La stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le Conseil fédéral y charge les services demandeurs et les services d'achat de remplir les exigences qui y sont inscrites en définissant les objectifs opérationnels à atteindre dans leurs domaines de compétence respectifs. Les recommandations de la CA et de la KBOB indiquent aux directions des offices les mesures qu'elles peuvent prendre au sein de leurs unités d'organisation pour respecter les axes de la stratégie.

8 Annexe 1: Évaluations détaillées

8.1	Exhaustivité des données	27
8.1.1	Référencement dans la GCo: contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC	27
8.1.2	Référencement dans SAP: paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes correspondantes	28
8.2	Total par département	29
8.2.1	Paiements pour des acquisitions par département	29
8.2.2	Contrats de la GCo par département	30
8.3	Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition	31
8.3.1	Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP	31
8.3.2	Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA	32
8.4	Domaines et catégories d'acquisitions	33
8.4.1	Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition	33
8.4.2	Contrats par domaine d'acquisition	33
8.4.3	Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions	34
8.4.4	Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions	35
8.5	Procédure d'acquisition	36
8.5.1	Volume des adjudications dépassant le seuil OMC: par procédure d'adjudication	36
8.5.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité	37
8.5.3	Contrats de la GCo par procédures d'acquisition	39
8.5.4	Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré	40
8.6	Analyse portant sur les fournisseurs	43
8.6.1	Paiements pour des acquisitions: les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	43
8.6.2	Paiements pour des acquisitions: les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires	44
8.6.3	Répartition géographique des fournisseurs	45
8.7	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2017 à 2020	46
8.8	Achats durables	47
8.8.1	Prise en compte de critères durables dans les appels d'offres OMC de 2021: biens et services	47
8.8.2	Prise en compte de critères durables dans les appels d'offres OMC de 2021: construction	48
8.9	Controlling des mesures	49
8.9.1	Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente	49
8.9.2	Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre	50

8.1 Exhaustivité des données

8.1.1 Référencement dans la GCo: contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC

Nombre de contrats / commandes en dessus de la valeur seuil OMC

Référence aux adjudications	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2021
Total	33'588	36'618	42'540	98	187	610	191	32'723	8'753	1'544	283	44'389
Référence à l'adjudication existante dans le système	10'534	29'228	41'607	98	187	604	190	31'299	8'365	1'544	275	42'562
Sans référence, référence compliquée par le système ¹⁾	22'410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans référence à l'adjudication	644	7'390	933	-	-	6	1	1'424	388	-	8	1'827
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	31%	80%	98%	100%	100%	99%	99%	96%	96%	100%	97%	96%

Volume total des contrats en dessus de la valeur seuil OMC en 1'000 CHF

Référence aux adjudications	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2021
Total	3'047'056	3'304'882	6'223'787	30'525	129'901	120'591	90'046	2'698'720	769'423	130'768	168'673	4'138'647
Référence à l'adjudication existante dans le système	1'029'652	2'839'851	5'794'315	30'525	129'901	118'939	89'262	2'589'377	724'498	130'768	168'543	3'981'813
Sans référence, référence compliquée par le système ¹⁾	1'757'614	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans référence à l'adjudication	259'790	465'032	429'472	-	-	1'652	784	109'343	44'925	-	130	156'834
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	34%	86%	93%	100%	100%	99%	99%	96%	94%	100%	100%	96%

8.1.2 Référencement dans SAP: paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes correspondantes

	2018	2019	2020	2021								
Paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF: référence au contrat	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total
Total	5'551'530	6'108'595	7'161'713	42'426	171'679	224'077	292'989	3'233'106	929'320	145'637	2'050'731	7'089'965
Référence au contrat existante	3'656'484	4'143'211	4'623'245	37'260	152'518	183'168	245'481	3'063'406	903'474	131'412	169'182	4'885'901
Pas de référence au contrat, catégorie "21.01 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction" et catégorie "21.02 Construction de routes nationales, prestations de construction y compris honoraires" (partie investissement OFROU/FORTA, GCo pas encore introduit, contrats gérés dans TDcost)	1'455'808	1'595'929	1'646'090	-	-	-	-	-	-	-	1'818'153	1'818'153
Pas de référence au contrat, catégorie 06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc. (saisie dans GCo compliquée par le grand nombre de très petites transactions)	70'077	63'397	32'808	1'801	3'747	1'506	9'294	11'215	3'850	1'565	2'366	35'344
Pas de référence au contrat, autres catégories	369'161	306'058	859'570	3'365	15'415	39'403	38'214	158'485	21'996	12'660	61'029	350'566
Part "référence au contrat existante"	66%	68%	65%	88%	89%	82%	84%	95%	97%	90%	8%	69%

8.2 Total par département

8.2.1 Paiements pour des acquisitions par département

Paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Département	2018	2019	2020	2021
Parl, CF, ChF	31'501	31'384	37'262	42'426
DFAE	185'037	185'128	182'492	171'679
DFI	143'900	150'070	179'060	224'077
DFJP	194'940	218'317	253'184	292'989
DDPS	2'276'798	2'646'662	3'556'633	3'233'106
DFF	864'433	899'195	928'452	929'320
DEFR	140'273	146'220	138'676	145'637
DETEC	1'714'647	1'831'619	1'885'953	2'050'731
Total adm. féd.	5'551'530	6'108'595	7'161'713	7'089'965

Les chiffres de la StatPa ne se prêtent pas à des comparaisons avec ceux du compte d'État. Outre que la collecte des données est régie par des principes différents (catégorisation, comptes et moment de la comptabilisation), les affectations aux catégories d'acquisitions présentent une certaine discontinuité.

8.2.2 Contrats de la GCo par département

Département	Nombre de contrats / commandes				Volume des contrats en 1'000 CHF			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Parl, CF, ChF	189	229	245	230	20'937	25'586	58'522	36'169
DFAE	3'136	3'104	2'735	3'017	260'942	232'910	204'939	182'623
DFI	3'102	2'961	3'064	3'081	135'050	152'901	198'817	176'690
DFJP	1'117	1'316	1'403	1'361	108'534	231'444	1'083'968	105'638
DDPS	79'959	86'109	90'256	84'175	2'238'399	2'455'404	3'867'359	3'164'226
DFF	50'207	51'175	54'420	53'280	812'920	924'359	1'435'585	1'005'073
DEFR	6'575	6'861	6'696	6'577	302'266	158'475	229'914	172'800
DETEC	2'158	2'268	1'941	1'774	162'187	178'642	239'826	224'806
Total adm. féd.	146'443	154'023	160'760	153'495	4'041'234	4'359'722	7'318'930	5'068'024

Le nombre élevé de contrats au DFF et au DDPS s'explique par des appels reposant sur un contrat-cadre (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers).

L'évaluation ci-après montre les contrats 2021 selon leur durée et leur référence à un contrat-cadre ou à une adjudication (contrats subséquents):

Durée	Nombre de contrats / commandes		Volume des contrats en 1'000 CHF	
	Total	Part en %	Total	Part en %
inférieure à 1 an	132'706	86%	1'506'996	30%
1 à 4 ans	19'147	12%	2'606'707	51%
supérieure à 4 ans	1'024	1%	949'635	19%
illimitée	618	0%	4'687	0%
Total adm. féd.	153'495	100%	5'068'024	100%
Part des appels	35%		82%	

8.3 Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition

8.3.1 Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP

Paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF													
	2018	2019	2020	2021									
responsabilité selon l'Org-OMP	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
armasuisse	2'091'415	2'478'942	3'222'085	37	8'889	6'367	5'411	2'855'538	16'515	10'580	4'864	2'908'201	41%
OFROU	1'551'735	1'661'368	1'711'631	-	-	-	-	-	-	-	1'885'501	1'885'501	27%
OFCL	1'138'439	1'193'527	1'386'394	30'341	15'807	56'868	139'081	168'006	855'901	47'256	49'717	1'362'976	19%
décentralisée	694'264	705'268	793'807	10'247	142'978	158'543	138'028	197'604	51'690	83'839	108'236	891'164	13%
CVC	75'677	69'490	47'797	1'801	4'005	2'299	10'469	11'958	5'214	3'963	2'413	42'123	1%
Total adm. féd.	5'551'530	6'108'595	7'161'713	42'426	171'679	224'077	292'989	3'233'106	929'320	145'637	2'050'731	7'089'965	100%

Remarque: catégories d'acquisitions affectées à un service d'achat central selon la compétence, c'est-à-dire indépendamment de l'unité administrative qui a exécuté le paiement. Certains contrats sont réalisés de manière centralisée, mais les paiements sont décentralisés.

8.3.2 Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA

Nombre de délégations	2018	2019	2020	échues en 2020	renouvelées en 2021	attribuées en 2021	2021
armasuisse	54	61	61	6	12	8	63
Délégations sous la valeur seuil	19	20	18	1	10		17
Délégations de projets	35	41	43	5	2	8	46
OFCL	58	67	68	3	8	2	67
Délégations de services sous la valeur seuil	39	42	42	1*	7		41
Délégations de biens sous la valeur seuil	-	-	2			1*	3
Délégations de projets	19	25	24	3	1	2	23
CA	3	3	3				3
Délégations dans le domaine de la sécurité	3	3	3				3
Total	115	131	132				133

Paielements pour des acquisitions en 1'000 CHF

Volume délégué par armasuisse et par l'OFCL	2018	Part	2019	Part	2020	Part	2021	Part
Volume délégué par armasuisse (estimé dans 63 accords, moyenne annuelle)	211'792	10%	198'614	8%	188'341	6%	188'507	6%
Volume non délégué par armasuisse (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	1'879'623	90%	2'280'328	92%	3'033'744	94%	2'719'694	94%
Domaine de compétence d'armasuisse	2'091'415	100%	2'478'942	100%	3'222'085	100%	2'908'201	100%
Volume délégué par l'OFCL (estimé dans 67 accords, moyenne annuelle)	112'311	10%	147'472	12%	134'385	10%	148'999	11%
Volume non délégué par l'OFCL (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	1'026'129	90%	1'046'056	88%	1'252'008	90%	1'213'977	89%
Domaine de compétence de l'OFCL	1'138'439	100%	1'193'527	100%	1'386'394	100%	1'362'976	100%

8.4 Domaines et catégories d'acquisitions

8.4.1 Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition

Paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Domaine d'acquisition	2018	2019	2020	2021								Total	Part
	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC		
Construction	2'453'897	2'612'709	2'698'008	28	2'722	376	69'478	523'082	331'024	893	1'873'044	2'800'648	40%
Biens	1'189'444	1'356'693	2'067'587	1'090	5'375	9'981	10'125	1'729'418	114'848	14'842	9'427	1'895'105	27%
TIC	939'997	1'253'849	1'438'197	29'789	12'343	50'344	67'346	719'640	417'849	44'942	59'011	1'401'264	20%
Services (TIC et conseil excl.)	768'123	695'945	739'910	8'988	144'063	130'549	141'566	223'746	51'197	64'211	53'416	817'736	12%
Conseil	158'316	150'977	169'302	2'530	7'176	32'827	4'474	37'220	14'402	20'749	55'833	175'212	2%
non classable ¹⁾	41'753	38'423	48'710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Total	5'551'530	6'108'595	7'161'713	42'426	171'679	224'077	292'989	3'233'106	929'320	145'637	2'050'731	7'089'965	100%

8.4.2 Contrats par domaine d'acquisition

Volume des contrats en 1'000 CHF

Domaine d'acquisition	2018	2019	2020	2021								Total	Part
	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC		
Biens	1'302'506	1'154'801	2'296'512	39	5'968	6'374	1'593	1'578'963	117'165	10'672	38'180	1'758'954	35%
TIC	1'060'521	1'509'536	1'848'544	31'027	19'572	52'804	69'437	817'484	519'388	83'268	57'672	1'650'652	33%
Construction	772'059	853'058	1'557'536	-	5'835	23	556	579'340	277'873	935	2'259	866'821	17%
Services (TIC et conseil excl.)	702'099	616'721	1'311'513	1'461	138'163	82'742	23'064	143'023	56'767	37'673	54'655	537'547	11%
Conseil	153'713	159'632	188'836	3'587	13'084	34'567	5'324	45'417	12'840	39'897	67'425	222'142	4%
Non classable ¹⁾	25'107	17'965	19'982	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	25'229	48'008	96'007	55	-	179	5'664	-	21'039	355	4'616	31'909	1%
Total adm. féd.	4'041'234	4'359'722	7'318'930	36'169	182'623	176'690	105'638	3'164'226	1'005'073	172'800	224'806	5'068'024	100%

8.4.3 Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions

Paiements pour des acquisitions 2021 en l'000 CHF

Catégorie d'acquisitions	2018	2019	2020	2021								Total	Part
	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC		
01.00 Denrées alimentaires et boissons	12'845	13'257	9'427	5	54	85	3'054	12'256	50	60	7	15'570	0.2%
02.01 Textiles	6'237	4'489	8'248	-	186	-	50	11'929	171	-	-	12'335	0.2%
02.02 Habillement	38'401	36'730	97'834	29	160	17	404	111'206	2'135	458	27	114'435	1.6%
03.01 Combustibles	64'810	75'617	53'558	3	-	27	173	51'333	1'380	48	132	53'096	0.7%
03.02 Produits chimiques	9'502	8'152	13'058	-	-	1'248	7	7'224	63	1'571	-	10'114	0.1%
04.01 Armes, munitions, explosifs	186'920	274'915	258'862	-	-	-	58	206'499	378	-	-	206'934	2.9%
04.02 Machines et appareils	163'753	161'234	187'374	-	60	1'847	429	201'936	3'373	5'529	1'747	214'922	3.0%
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	43'406	33'699	613'645	-	857	2'888	465	536'979	877	2'452	-	544'518	7.7%
06.01 Services de transport, biens et marchandises	22'624	28'333	24'286	-	7'354	234	264	15'008	1'003	3	29	23'895	0.3%
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, les hôtels, etc.	75'677	69'490	47'797	1'801	4'005	2'299	10'469	11'958	5'214	3'963	2'413	42'123	0.6%
07.01 Véhicules	401'595	416'851	505'549	-	211	21	464	356'692	3'141	358	245	361'132	5.1%
07.02 Groupes électrogènes	14'299	11'427	14'149	-	7	-	-	12'208	-	-	-	12'215	0.2%
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	5'068	19'294	3'280	-	-	-	-	568	-	99	-	668	0.0%
07.04 Locomotives et matériel roulant	581	3'685	2'018	-	-	-	-	3'790	-	-	10	3'800	0.1%
07.05 Systèmes aéronautiques	148'532	187'336	186'747	-	-	-	-	184'502	-	0	1'959	186'462	2.6%
08.00 Biens et services de sport et de détente	4'452	4'968	5'527	-	-	-	24	4'554	77	-	-	4'654	0.1%
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	29'054	32'202	35'416	82	127	240	44	1'544	33'225	173	2'423	37'856	0.5%
09.02 Documents de sécurité	10'120	9'084	10'793	-	-	-	51	2	14'670	132	235	15'090	0.2%
10.00 Bureautique	8'316	15'101	12'114	58	5	1	0	177	10'333	25	21	10'620	0.1%
11.00 Appareils d'impression	8'973	7'924	8'119	12	65	0	10	-	8'519	-	1	8'606	0.1%
12.01 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	22'307	30'078	31'491	-	132	53	-	6'142	20'000	136	-	26'463	0.4%
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	10'275	10'652	10'377	27	66	29	2	1'597	7'339	43	1	9'105	0.1%
14.01 Services postaux	28'879	29'104	27'860	344	346	3'964	2'169	2'319	15'922	911	1'007	26'983	0.4%
14.02 Services de courrier	1'292	1'114	1'234	-	1'304	-	-	49	0	48	-	1'402	0.0%
15.01 Matériel informatique	65'732	75'675	86'059	2'142	1'250	1'017	9'845	29'930	44'352	842	132	89'509	1.3%
15.02 Logiciels et licences	70'706	85'764	59'931	1'027	407	2'218	4'427	13'353	90'491	1'297	1'926	115'145	1.6%
15.03 Télécommunication	57'650	60'407	50'936	44	1'365	545	70	54	28'551	32	741	31'403	0.4%
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	86'376	89'580	129'166	378	137	746	2'617	9'930	35'365	1'482	3'808	54'464	0.8%
16.01 Systèmes d'exploration et d'évaluation	185'249	386'658	283'870	-	-	-	-	271'678	144	-	423	272'245	3.8%
16.02 Systèmes de conduite et d'informatique	77'742	144'963	231'732	-	-	-	21	155'183	3'723	0	283	159'211	2.2%
16.03 Services de formation (simulateurs)	39'739	30'782	48'082	-	-	-	-	80'396	-	-	-	80'396	1.1%
16.04 Logiciels pour systèmes militaires, y compris licences	9'551	25'963	14'878	-	-	-	-	57'097	-	-	-	57'097	0.8%
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	8'439	4'909	3'416	-	2	1'860	3	542	888	-	182	3'476	0.0%
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	138'311	48'241	60'755	-	-	-	-	51'816	-	-	-	51'816	0.7%
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	96'948	84'301	96'191	1'640	3'534	18'470	2'224	23'906	5'029	10'857	36'423	102'083	1.4%
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	301'665	312'914	482'470	25'932	8'965	45'454	48'921	76'147	209'548	40'521	37'370	492'858	7.0%
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	33'610	35'245	32'601	843	1'757	8'109	1'332	13'069	4'487	1'214	1'810	32'619	0.5%
18.04 Travail d'information	31'912	24'534	44'174	135	2'886	47'408	39	589	464	1'480	5'495	58'496	0.8%
18.05 Services linguistiques et de traduction	25'437	21'937	14'361	769	905	5'013	1'947	1'852	2'024	1'245	3'247	17'001	0.2%
18.06 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	34'670	30'015	37'647	267	219	364	1'445	25'872	5'674	768	807	35'415	0.5%
18.07 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC excl.)	16'879	23'422	19'792	202	153	22'623	1'100	4'564	2'860	241	1'010	32'752	0.5%
18.08 Conseil dans le domaine politique	6'894	7'978	8'951	-	677	309	136	3	-	359	4'302	5'786	0.1%
18.09 Recherche, recherche sur mandat	36'974	52'199	46'691	-	280	9'852	188	18'631	38	4'836	10'634	44'459	0.6%
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	20'864	23'453	31'559	48	1'208	5'939	783	242	4'886	8'319	13'299	34'723	0.5%
18.11 Formation et formation continue	36'051	38'878	31'130	311	1'943	1'763	1'236	12'050	9'402	6'683	2'808	36'195	0.5%
18.12 Services divers pour l'administration publique	199'684	203'050	281'015	5'426	9'232	35'533	123'743	104'369	13'381	17'562	26'591	335'837	4.7%
18.13 Réalisation et accompagnement de projets de la coopération internationale	145'966	150'735	137'398	-	115'653	-	408	-	-	27'242	-	143'302	2.0%
19.01 Constructions civiles, honoraires	41'375	46'422	42'048	-	544	-	2	-	39'095	43	-	39'685	0.6%
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	204'071	186'739	166'168	-	347	-	-	-	175'278	81	471	176'177	2.5%
19.03 Constructions civiles, location	244	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	149'590	166'930	192'383	28	1'830	376	69'476	398	116'651	769	593	190'122	2.7%
20.01 Constructions militaires, honoraires	57'368	69'005	96'488	-	-	-	-	94'357	-	-	-	94'357	1.3%
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	399'465	400'318	420'747	-	-	-	-	361'220	-	-	-	361'220	5.1%
20.03 Constructions militaires, location	13'221	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	47'745	93'028	81'970	-	-	-	-	67'106	-	-	-	67'106	0.9%
21.01 Construction des routes nationales, honoraires ¹⁾	1'798	1'875	1'079	-	-	-	-	-	-	-	1'650	1'650	0.0%
21.02 Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise) ¹⁾	1'455'705	1'595'879	1'646'162	-	-	-	-	-	-	-	1'818'179	1'818'179	25.6%
21.03 TIC pour les composants des routes nationales	10'917	11'129	13'426	-	-	-	-	-	-	-	13'520	13'520	0.2%
21.04 Construction de routes nationales, exploitation et entretien	83'316	52'485	50'963	-	-	-	-	-	-	-	52'152	52'152	0.7%
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	41'753	38'423	48'710	874	3'447	3'524	4'892	18'280	9'118	3'756	2'618	46'509	0.7%
Total	5'551'530	6'108'595	7'161'713	42'426	171'679	224'077	292'989	3'233'106	929'320	145'637	2'050'731	7'089'965	100.0%

¹⁾ Pour des raisons techniques, les paiements qui ont été déclenchés depuis le système TDcost sont classés dans la catégorie 21.02 «Construction de routes nationales, prestations de construction». Certains de ces paiements se rapportent toutefois à la catégorie 21.01 «Construction des routes nationales, honoraires».

8.4.4 Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions

Volume des contrats en 1'000 CHF

	2018	2019	2020	2021											
Catégorie d'acquisitions	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part		
01.00 Denrées alimentaires et boissons	9'245	7'643	5'960	-	57	26	11	9'913	82	38	-	10'126	0.2%		
02.01 Textiles	8'185	5'747	13'417	-	244	-	121	15'479	125	-	-	15'970	0.3%		
02.02 Habillement	34'382	45'790	166'192	-	146	2	301	148'239	2'829	27	67	151'611	3.0%		
03.01 Combustibles	37'748	57'493	79'264	-	119	-	85	47'490	400	-	-	48'094	0.9%		
03.02 Produits chimiques	9'365	8'763	16'311	-	33	1'069	8	6'495	61	1'539	-	9'205	0.2%		
04.01 Armes, munitions, explosifs	247'803	195'009	339'171	-	-	-	78	224'161	588	-	-	224'827	4.4%		
04.02 Machines et appareils	176'731	310'637	203'119	-	272	679	434	141'580	3'231	4'506	1'771	152'474	3.0%		
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	22'042	16'850	375'062	-	1'504	2'842	38	611'896	787	2'334	-	619'402	12.2%		
06.01 Services de transport, biens et marchandises	3'553	6'182	24'759	-	6'375	72	1	3'017	1'061	3	-	10'529	0.2%		
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, les hôtels, etc.	11'643	10'721	18'633	-	1'389	68	-	1'021	315	9'658	54	12'506	0.2%		
07.01 Véhicules	252'718	220'479	859'996	-	503	7	366	192'622	4'166	304	242	198'209	3.9%		
07.02 Groupes électrogènes	6'830	12'357	24'786	-	7	-	-	11'791	-	-	-	11'797	0.2%		
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	4'487	518	919	-	-	-	-	640	-	113	-	754	0.0%		
07.04 Locomotives et matériel roulant	418	5'294	416	-	-	-	-	7'564	-	-	-	7'564	0.1%		
07.05 Systèmes aéronautiques	399'552	149'969	86'131	-	-	-	-	135'924	-	-	22'562	158'485	3.1%		
08.00 Biens et services de sport et de détente	4'680	5'341	4'139	-	18	-	24	4'532	83	-	-	4'657	0.1%		
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	26'680	36'674	34'729	31	55	136	44	611	33'308	137	13'504	47'825	0.9%		
09.02 Documents de sécurité	12'006	10'534	8'707	-	-	65	-	3	16'058	-	-	16'127	0.3%		
10.00 Bureautique	7'900	14'648	11'963	8	5	-	-	544	10'233	20	-	10'811	0.2%		
11.00 Appareils d'impression	8'499	10'286	11'246	-	692	-	-	-	10'800	-	4	11'496	0.2%		
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	21'984	29'727	44'951	-	332	56	-	6'651	20'349	30	3	27'421	0.5%		
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	11'252	11'043	10'033	-	48	10	1	2'238	7'086	37	-	9'419	0.2%		
14.01 Services postaux	27'366	24'238	238'117	-	4	20	154	345	17'027	5	-	17'554	0.3%		
14.02 Services de courrier	5'017	-	-	-	-	-	-	56	0	115	-	171	0.0%		
15.01 Matériel informatique	55'109	69'902	69'084	1'757	1'538	1'009	3'859	23'411	44'588	758	20	76'939	1.5%		
15.02 Logiciels et licences	79'019	72'735	56'051	1'175	337	1'588	891	11'080	183'696	1'847	808	201'423	4.0%		
15.03 Télécommunication	11'551	22'599	11'918	153	1'242	-	8	242	11'844	30	6'814	20'332	0.4%		
15.04 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	71'664	41'214	304'406	8	131	317	706	8'803	25'17	1'019	191	13'692	0.3%		
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	228'193	470'942	214'601	-	-	-	-	244'495	-	-	194	244'689	4.8%		
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	100'732	158'569	422'223	-	-	-	-	111'825	22'14	-	283	114'322	2.3%		
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	27'485	33'328	44'931	-	-	-	-	120'753	-	-	-	120'753	2.4%		
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	6'789	29'929	8'230	-	-	-	-	108'530	-	-	-	108'530	2.1%		
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	4'668	2'442	7'085	-	182	945	1	470	758	-	14	2'370	0.0%		
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	131'886	59'506	106'861	-	-	-	-	71'236	-	-	-	71'236	1.4%		
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	103'431	92'461	110'580	1'465	8'000	20'882	2'395	32'271	4'633	29'219	50'143	149'009	2.9%		
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	452'742	558'233	633'139	27'880	16'163	49'890	62'240	170'726	266'297	78'542	41'404	713'143	14.1%		
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	22'251	24'514	31'657	2'025	2'444	10'084	1'879	12'954	3'810	1'574	714	35'484	0.7%		
18.04 Travail d'information	34'110	12'511	59'331	90	5'296	34'226	-	412	1'288	13	7'306	48'630	1.0%		
18.05 Services linguistiques et de traduction	16'885	12'194	31'891	532	975	1'400	458	1'764	1'194	1'749	1'597	9'668	0.2%		
18.06 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	22'174	30'350	47'846	54	160	-	1'732	17'619	8'232	1'073	-	28'870	0.6%		
18.07 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC excl.)	11'738	15'121	7'497	52	59	4'799	333	2'958	3'322	336	95	11'954	0.2%		
18.08 Conseil dans le domaine politique	5'291	10'065	5'299	-	1'151	95	203	57	-	647	1'665	3'818	0.1%		
18.09 Recherche, recherche sur mandat	41'150	39'605	39'818	-	582	10'735	386	21'748	-	1'445	7'542	42'438	0.8%		
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	22'739	32'592	41'300	97	1'489	3'506	847	135	4'397	8'456	14'904	33'831	0.7%		
18.11 Formation et formation continue	20'492	22'907	60'748	217	2'461	1'050	219	4'328	18'924	7'149	1'268	35'615	0.7%		
18.12 Services divers pour l'administration publique	167'645	221'681	568'323	570	14'411	29'427	21'059	35'669	12'878	6'753	36'779	157'545	3.1%		
18.13 Réalisation et accompagnement de projets de la coopération internationale	225'945	189'614	148'449	-	106'428	-	453	-	-	10'448	-	117'329	2.3%		
19.01 Constructions civiles, honoraires	29'200	45'957	43'906	-	318	-	-	-	40'434	-	-	40'753	0.8%		
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	220'926	123'635	248'785	-	1'131	-	-	-	118'560	60	455	120'206	2.4%		
19.03 Constructions civiles, location	16	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	144'895	164'821	738'256	-	4'386	23	556	-	118'879	875	460	125'179	2.5%		
20.01 Constructions militaires, honoraires	67'469	87'468	101'295	-	-	-	-	69'569	-	-	-	69'569	1.4%		
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	291'637	370'628	356'309	-	-	-	-	465'619	-	-	-	465'619	9.2%		
20.03 Constructions militaires, location	126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	14'267	58'977	63'758	-	-	-	-	44'152	-	-	-	44'152	0.9%		
21.01 Construction des routes nationales, honoraires	1'808	732	5'227	-	-	-	-	-	-	-	1'343	1'343	0.0%		
21.02 Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
21.03 TIC pour les composants des routes nationales	5'062	21'734	36'115	-	-	-	-	-	-	-	7'958	7'958	0.2%		
21.04 Construction de routes nationales, exploitation et entretien	17'15	808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%		
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	21'983	17'940	19'949	-	1'934	1'482	82	10'590	6'978	1'587	27	22'680	0.4%		
# Pas attribué ¹⁾	3'124	26	33	-	-	-	-	-	0	-	-	0	0.0%		
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	25'229	48'008	96'007	55	-	179	5'664	0	21'039	355	4'616	31'909	0.6%		
Total adm. féd.	4'041'234	4'359'722	7'318'930	36'169	182'623	176'690	105'638	3'164'226	1'005'073	172'800	224'806	5'068'024	100.0%		

1) Les données figurent dans le système, mais elles n'avaient pas encore été attribuées à une catégorie au moment de l'évaluation en raison de la complexité technique de cette dernière.

8.5 Procédure d'acquisition

8.5.1 Volume des adjudications dépassant le seuil OMC: par procédure d'adjudication

Adjudications en dessus de la valeur seuil OMC	Nombre				Part	Mio CHF				Part
	2018	2019	2020	2021	2021	2018	2019	2020	2021	2021
Total adm. féd.	1'014	1'231	1'321	1'122	100%	4'903.67	8'627.11	8'105.11	7'135.87	100%
Procédure ouverte	616	623	639	631	56%	3'628.86	4'623.00	3'758.69	3'269.92	46%
Procédure sélective	20	27	23	25	2%	323.74	1'108.91	112.81	1'345.42	19%
Procédure sur invitation ¹⁾	7	34	49	50	4%	4.71	679.90	310.32	395.97	6%
Procédure de gré à gré	371	547	610	416	37%	946.35	2'215.30	3'923.29	2'124.57	30%
Parl, CF, ChF	14	4	5	4	100%	59.50	19.74	20.30	5.92	100%
Procédure ouverte	8	1	1	1	25%	53.20	1.02	11.88	4.50	76%
Procédure sélective	-	-	1	-	-	-	-	0.93	-	-
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	6	3	3	3	75%	6.31	18.72	7.49	1.42	24%
DFAE	112	108	104	68	100%	224.35	191.01	168.16	137.00	100%
Procédure ouverte	27	23	25	25	37%	69.22	51.98	47.34	64.86	47%
Procédure sélective	7	1	4	2	3%	19.52	2.68	12.74	9.17	7%
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	78	84	75	41	60%	135.61	136.35	108.07	62.97	46%
DFI	27	29	32	35	100%	72.74	59.41	46.63	75.68	100%
Procédure ouverte	6	18	8	12	34%	31.35	43.84	30.25	14.48	19%
Procédure sélective	4	-	-	-	-	22.26	-	-	-	-
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	17	11	24	23	66%	19.13	15.57	16.38	61.19	81%
DFJP	3	7	6	14	100%	246.83	1'034.63	6.20	56.95	100%
Procédure ouverte	2	3	2	9	64%	246.24	951.55	1.36	46.14	81%
Procédure sélective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	1	4	4	5	36%	0.59	83.08	4.84	10.81	19%
DDPS	226	452	513	322	100%	1'303.96	3'687.13	3'932.87	3'589.23	100%
Procédure ouverte	132	154	151	119	37%	900.73	764.02	495.10	529.01	15%
Procédure sélective	4	12	9	12	4%	56.26	781.17	54.76	1'301.49	36%
Procédure sur invitation	7	34	49	50	16%	4.71	679.90	310.32	395.97	11%
Procédure de gré à gré	83	252	304	141	44%	342.26	1'462.04	3'072.70	1'362.76	38%
DFF	193	176	221	215	100%	1'492.66	1'885.10	2'113.99	1'373.62	100%
Procédure ouverte	120	110	132	111	52%	956.50	1'222.62	1'485.12	916.15	67%
Procédure sélective	5	11	7	6	3%	225.70	317.59	24.42	17.69	1%
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	68	55	82	98	46%	310.46	344.90	604.45	439.77	32%
DEFR	24	28	17	19	100%	77.64	103.08	107.38	53.08	100%
Procédure ouverte	16	19	11	13	68%	39.36	87.85	97.17	38.28	72%
Procédure sélective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	8	9	6	6	32%	38.28	15.23	10.21	14.80	28%
DETEC	415	427	423	445	100%	1'425.98	1'647.01	1'709.58	1'844.40	100%
Procédure ouverte	305	295	309	341	77%	1'332.27	1'500.13	1'590.46	1'656.49	90%
Procédure sélective	-	3	2	5	1%	-	7.47	19.98	17.07	1%
Procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	110	129	112	99	22%	93.72	139.41	99.15	170.84	9%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC: assurance qualité

	2018			2019			2020			2021		
Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
Total adm. féd.												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	362	371	98%	508	547	93%	607	610	100%	416	416	100%
Réflexions économiques documentées ?	364	371	98%	518	547	95%	608	610	100%	414	416	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	348	371	94%	539	547	99%	609	610	100%	412	416	99%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	346	371	93%	540	547	99%	608	610	100%	411	416	99%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ⁽¹⁾	195	371	53%	228	547	42%	230	610	38%	273	416	66%
Parl, CF, ChF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	6	6	100%	3	3	100%	3	3	100%	3	3	100%
Réflexions économiques documentées ?	6	6	100%	2	3	67%	3	3	100%	2	3	67%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	5	6	83%	3	3	100%	3	3	100%	3	3	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	5	6	83%	2	3	67%	3	3	100%	-	3	0%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	6	6	100%	3	3	100%	1	3	33%	3	3	100%
DFAE												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	78	78	100%	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%
Réflexions économiques documentées ?	78	78	100%	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	78	78	100%	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	78	78	100%	84	84	100%	75	75	100%	41	41	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	1	78	1%	3	84	4%	2	75	3%	4	41	10%
DFI												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	17	17	100%	11	11	100%	22	24	92%	23	23	100%
Réflexions économiques documentées ?	17	17	100%	10	11	91%	22	24	92%	23	23	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	17	17	100%	11	11	100%	24	24	100%	22	23	96%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	17	17	100%	11	11	100%	24	24	100%	23	23	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	11	17	65%	8	11	73%	9	24	38%	14	23	61%

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2021 – Adm. féd.

Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2018	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2019	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2020	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2021	Nombre d'adjudications avec réponse positive	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
	Nombre d'adjudications avec réponse positive				Nombre d'adjudications avec réponse positive				Nombre d'adjudications avec réponse positive							
DFJP																
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	1	1	100%	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%				
Réflexions économiques documentées ?	1	1	100%	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%				
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	1	1	100%	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%				
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	1	1	100%	4	4	100%	4	4	100%	5	5	100%				
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	-	1	0%	2	4	50%	2	4	50%	5	5	100%				
DDPS																
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	83	83	100%	213	252	85%	304	304	100%	141	141	100%				
Réflexions économiques documentées ?	79	83	95%	225	252	89%	304	304	100%	140	141	99%				
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	80	83	96%	246	252	98%	303	304	100%	140	141	99%				
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	80	83	96%	247	252	98%	303	304	100%	140	141	99%				
Adjudication publiée sur SIMAP ?	25	83	30%	34	252	13%	35	304	12%	52	141	37%				
DFF																
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	64	68	94%	55	55	100%	81	82	99%	98	98	100%				
Réflexions économiques documentées ?	66	68	97%	55	55	100%	82	82	100%	98	98	100%				
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	68	68	100%	55	55	100%	82	82	100%	97	98	99%				
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	67	68	99%	55	55	100%	81	82	99%	98	98	100%				
Adjudication publiée sur SIMAP ?	62	68	91%	51	55	93%	74	82	90%	96	98	98%				
DEFR																
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	7	8	88%	9	9	100%	6	6	100%	6	6	100%				
Réflexions économiques documentées ?	8	8	100%	9	9	100%	6	6	100%	6	6	100%				
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	7	8	88%	9	9	100%	6	6	100%	5	6	83%				
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	7	8	88%	9	9	100%	6	6	100%	5	6	83%				
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	8	38%	3	9	33%	3	6	50%	3	6	50%				
DETEC																
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	106	110	96%	129	129	100%	112	112	100%	99	99	100%				
Réflexions économiques documentées ?	109	110	99%	129	129	100%	112	112	100%	99	99	100%				
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	92	110	84%	127	129	98%	112	112	100%	99	99	100%				
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	91	110	83%	128	129	99%	112	112	100%	99	99	100%				
Adjudication publiée sur SIMAP ?	87	110	79%	124	129	96%	104	112	93%	96	99	97%				

8.5.3 Contrats de la GCo par procédures d'acquisition

Volume des contrats en 1'000 CHF et en %

	2018		2019		2020		2021	
Procédure d'adjudication	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Total adm. féd.	4'041'234	100%	4'359'722	100%	7'318'930	100%	5'068'024	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle (ouverte, sélective, invitation ¹⁾)	1'583'984	39%	2'094'950	48%	3'574'223	49%	2'265'562	45%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	1'463'072	36%	1'209'932	28%	2'649'564	36%	1'873'085	37%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle (invitation, dans de rares cas ouverte ou sélective)	272'161	7%	300'634	7%	303'027	4%	204'846	4%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	722'017	18%	754'205	17%	792'115	11%	724'530	14%
Parl, CF, ChF	20'937	100%	25'586	100%	58'522	100%	36'169	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	14'032	67%	11'340	44%	29'191	50%	25'866	72%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	481	2%	8'138	32%	20'727	35%	4'659	13%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	1'786	9%	866	3%	1'457	2%	1'070	3%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	4'638	22%	5'243	20%	7'147	12%	4'575	13%
DFAE	260'942	100%	232'910	100%	204'939	100%	182'623	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	59'647	23%	70'785	30%	62'032	30%	70'040	38%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	134'592	52%	100'171	43%	89'372	44%	59'861	33%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	20'906	8%	19'365	8%	15'657	8%	12'336	7%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	45'796	18%	42'589	18%	37'878	18%	40'386	22%
DFI	135'050	100%	152'901	100%	198'817	100%	176'690	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	66'100	49%	65'909	43%	73'353	37%	59'768	34%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	16'228	12%	34'411	23%	64'640	33%	60'823	34%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	16'523	12%	15'850	10%	14'622	7%	11'770	7%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	36'198	27%	36'731	24%	46'202	23%	44'329	25%
DFJP	108'534	100%	231'444	100%	1'083'968	100%	105'638	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	80'984	75%	114'699	50%	1'007'597	93%	79'767	76%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	6'893	6%	92'265	40%	57'988	5%	10'280	10%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	5'991	6%	3'909	2%	3'659	0%	2'175	2%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	14'667	14%	20'571	9%	14'725	1%	13'416	13%
DDPS	2'238'399	100%	2'455'404	100%	3'867'359	100%	3'164'226	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	640'022	29%	1'145'232	47%	1'306'154	34%	1'278'926	40%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	1'143'051	51%	748'604	30%	1'960'819	51%	1'419'795	45%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	101'314	5%	173'301	7%	183'625	5%	105'529	3%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	354'012	16%	388'267	16%	416'761	11%	359'977	11%
DFF	812'920	100%	924'359	100%	1'435'585	100%	1'005'073	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	419'077	52%	522'570	57%	782'498	55%	498'468	50%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	110'199	14%	165'197	18%	409'065	28%	270'955	27%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	102'892	13%	65'063	7%	61'433	4%	55'459	6%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	180'751	22%	171'530	19%	182'590	13%	180'191	18%
DEFR	302'266	100%	158'475	100%	229'914	100%	172'800	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	241'996	80%	71'982	45%	162'966	71%	101'725	59%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	21'890	7%	39'949	25%	20'123	9%	29'043	17%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	10'447	3%	9'791	6%	8'910	4%	7'045	4%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	27'933	9%	36'753	23%	37'915	16%	34'988	20%
DETEC	162'187	100%	178'642	100%	239'826	100%	224'806	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	62'125	38%	92'434	52%	150'433	63%	151'004	67%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	29'737	18%	21'198	12%	26'831	11%	17'669	8%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	12'302	8%	12'488	7%	13'664	6%	9'464	4%
Adjudication en dessous de la valeur seuil OMC, procédure de gré à gré	58'023	36%	52'522	29%	48'898	20%	46'669	21%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.4 Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré

Volume des contrats en 1'000 CHF et en %

Justification des procédures de gré à gré	2018		2019		2020		2021	
	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Total adm. féd.	2'185'090	100.0%	1'964'138	100.0%	3'441'679	100.0%	2'597'615	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	11'321	0.5%	101'424	5.2%	15'309	0.4%	18'207	0.7%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	1'745	0.1%	3'041	0.2%	2'001	0.1%	2'176	0.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	630'252	28.8%	521'491	26.6%	1'493'641	43.4%	556'551	21.4%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	12'691	0.6%	21'205	1.1%	75'247	2.2%	25'120	1.0%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	749'964	34.3%	527'174	26.8%	536'642	15.6%	522'342	20.1%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	17'566	0.8%	16'023	0.8%	17'967	0.5%	21'397	0.8%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	20	0.0%	97	0.0%	49'834	1.4%	787	0.0%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	143	0.0%	11'369	0.6%	132	0.0%	7'424	0.3%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	1'294	0.1%	4'455	0.2%	7'889	0.2%	4'535	0.2%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	-	-	5'614	0.2%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	593'102	27.1%	644'266	32.8%	682'200	19.8%	644'903	24.8%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	166'521	7.6%	113'165	5.8%	560'412	16.3%	788'552	30.4%
Autres raisons	257	0.0%	149	0.0%	175	0.0%	-	-
Pas attribué	214	0.0%	278	0.0%	229	0.0%	7	0.0%

	Exceptions selon l'aLMP ⇒ 3ème chapitre OMP	Exceptions selon la LMP ⇒ Non soumis	Total
	788'552	139'813	928'365
Total adm. féd. 2021			
Institutions sociales (aLMP 3.1 a, LMP 10.1 e)	5'552	459	6'011
Programmes d'aide (aLMP 3.1 b, LMP 10.1 h1)	-	6'058	6'058
Accords internationaux (aLMP 3.1 c, LMP 10.1 h2)	17'001	2'115	19'116
Organisations internationales (aLMP 3.1 d, LMP 10.1 h3)	56	3'175	3'231
Armes, munitions, matériel de guerre (aLMP 3.1 e)	11'215	-	11'215
Coopération internationale (LMP 10.1 h4)	-	175	175
Sécurité, ordre public (aLMP 3.2 a, LMP 10.4 a)	169'542	65'117	234'659
Protection de la santé et de la vie (aOMP 3.2 b, OMP 10.4 b)	585'187	60'342	645'529
Protection de la propriété intellectuelle (aLMP 3.2 c, OMP 10.4 c)	-	2'371	2'371

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2021 – Adm. féd.

Volume des contrats en l'000 CHF et en %

	2018		2019		2020		2021	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Parl, CF, ChF	5'119	100.0%	13'381	100.0%	27'874	100.0%	9'234	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	-	-	2'113	15.8%	2'253	8.1%	258	2.8%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	481	9.4%	5'933	44.3%	11'704	42.0%	4'401	47.7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	-	-	6'785	24.3%	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	268	5.2%	969	7.2%	-	-	75	0.8%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	-	-	-	-	212	2.3%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	4'369	85.4%	4'124	30.8%	7'097	25.5%	4'287	46.4%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	-	-	-	-	35	0.1%	-	-
Pas attribué	-	-	241	1.8%	-	-	-	-
DFAE	180'388	100.0%	142'760	100.0%	127'250	100.0%	100'247	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	299	0.2%	267	0.2%	562	0.4%	331	0.3%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	895	0.5%	5	0.0%	-	-	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	4'695	2.6%	10'709	7.5%	3'785	3.0%	9'016	9.0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	477	0.3%	915	0.6%	1'045	0.8%	4'266	4.3%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	82'702	45.8%	66'794	46.8%	41'744	32.8%	45'593	45.5%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	26	0.0%	-	-	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	89	0.0%	246	0.2%	88	0.1%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	40'046	22.2%	38'973	27.3%	34'548	27.1%	37'976	37.9%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	50'721	28.1%	24'664	17.3%	45'429	35.7%	3'065	3.1%
Autres raisons	257	0.1%	149	0.1%	49	0.0%	-	-
Pas attribué	208	0.1%	11	0.0%	-	-	-	-
DFI	52'426	100.0%	71'142	100.0%	110'842	100.0%	105'152	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	2'227	4.2%	1'281	1.8%	2'162	2.0%	2'018	1.9%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	17'103	32.6%	30'260	42.5%	28'601	25.8%	43'249	41.1%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	7	0.0%	39'426	35.6%	1'883	1.8%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	449	0.9%	231	0.3%	720	0.6%	20'982	20.0%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	-	-	-	-	323	0.3%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	32'171	61.4%	33'105	46.5%	38'358	34.6%	35'038	33.3%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	476	0.9%	6'259	8.8%	1'449	1.3%	1'660	1.6%
Autres raisons	-	-	-	-	126	0.1%	-	-
DFJP	21'559	100.0%	112'836	100.0%	72'713	100.0%	23'696	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	1'181	5.5%	81'770	72.5%	130	0.2%	666	2.8%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	2'768	12.8%	12'662	11.2%	56'588	77.8%	7'124	30.1%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	3'563	16.5%	-	-	-	-	534	2.3%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	-	-	779	0.7%	1'154	1.6%	3'251	13.7%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	-	-	1	0.0%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	13'069	60.6%	16'766	14.9%	12'912	17.8%	12'122	51.2%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	978	4.5%	858	0.8%	1'927	2.7%	-	-

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2021 – Adm. féd.

DDPS	1'497'062	100.0%	1'136'871	100.0%	2'377'580	100.0%	1'779'771	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	1'977	0.1%	1'684	0.1%	323	0.0%	1'969	0.1%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	753	0.1%	2'870	0.3%	1'999	0.1%	2'173	0.1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	456'513	30.5%	264'611	23.3%	967'784	40.7%	214'060	12.0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	4'685	0.3%	19'345	1.7%	17'329	0.7%	12'828	0.7%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	653'118	43.6%	425'831	37.5%	474'003	19.9%	423'615	23.8%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	6'234	0.4%	15'809	1.4%	16'734	0.7%	20'677	1.2%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	70	0.0%	49'834	2.1%	786	0.0%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	141	0.0%	11'369	1.0%	-	-	7'404	0.4%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	222	0.0%	230	0.0%	1'045	0.0%	3'962	0.2%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	-	-	5'504	0.3%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	277'864	18.6%	317'774	28.0%	351'295	14.8%	320'589	18.0%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	95'554	6.4%	77'278	6.8%	497'021	20.9%	766'203	43.1%
Pas attribué	-	-	-	-	211	-	-	-
DDF	290'950	100.0%	336'727	100.0%	591'654	100.0%	451'146	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	4'308	1.5%	14'051	4.2%	9'429	1.6%	756	0.2%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	87	0.0%	-	-	-	-	3	0.0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	121'808	41.9%	139'209	41.3%	390'029	65.9%	243'710	54.0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	255	0.1%	410	0.1%	9'164	1.5%	4'678	1.0%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	5'885	2.0%	25'983	7.7%	12'845	2.2%	24'717	5.5%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	192	0.1%	71	0.0%	-	-	155	0.0%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	2	0.0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	728	0.3%	3'979	1.2%	6'756	1.1%	573	0.1%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	-	-	103	0.0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	155'938	53.6%	152'405	45.3%	160'908	27.2%	159'136	35.3%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	1'741	0.6%	594	0.2%	2'505	0.4%	17'308	3.8%
Pas attribué	6	0.0%	26	0.0%	18	0.0%	7	0.0%
DEFR	49'823	100.0%	76'701	100.0%	58'038	100.0%	64'030	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	1'162	2.3%	-	-	65	0.1%	11'638	18.2%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	6'864	13.8%	36'166	47.2%	9'805	16.9%	16'574	25.9%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	3'201	6.4%	-	-	1'241	2.1%	931	1.5%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	-	-	4'119	5.4%	5'272	9.1%	1'344	2.1%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	6	0.0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	255	0.5%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	-	-	-	-	7	0.0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	26'130	52.4%	34'975	45.6%	34'080	58.7%	33'536	52.4%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	12'203	24.5%	1'440	1.9%	7'575	13.1%	-	-
DETEC	87'761	100.0%	73'720	100.0%	75'729	100.0%	64'339	100.0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	166	0.2%	259	0.4%	385	0.5%	571	0.9%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	10	0.0%	165	0.2%	1	0.0%	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	20'020	22.8%	21'941	29.8%	25'346	33.5%	18'417	28.6%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	511	0.6%	528	0.7%	257	0.3%	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	7'542	8.6%	2'467	3.3%	903	1.2%	2'763	4.3%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	11'139	12.7%	143	0.2%	1'232	1.6%	30	0.0%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	11	0.0%	-	-	-	-	1	0.0%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	2	0.0%	-	-	132	0.2%	20	0.0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	43'512	49.6%	46'145	62.6%	43'002	56.8%	42'221	65.6%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	4'847	5.5%	2'072	2.8%	4'470	5.9%	316	0.5%

8.6 Analyse portant sur les fournisseurs

8.6.1 Paiements pour des acquisitions: les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Construction

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	Chiffre d'affaires en 1'000 CHF
480138163 Aniker AG Bauunternehmung	LU	CH	87'685
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	84'506
480405380 Frutiger AG	BE	CH	73'036
480057413 Mancini & Marti SA	TI	CH	65'231
482531290 Marti Gesamtleistungen AG	BE	CH	56'496
autres fournisseurs			2'433'694
Total			2'800'648

Biens

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	Chiffre d'affaires en 1'000 CHF
485582589 RUAG Schweiz AG	LU	CH	111'199
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	104'089
482386989 RUAG Ammotec AG	BE	CH	84'821
481425437 Mercedes-Benz Schweiz AG	ZH	CH	55'178
481777261 Safran Vectronix AG	SG	CH	49'017
autres fournisseurs			1'490'802
Total			1'895'105

TIC

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	Chiffre d'affaires en 1'000 CHF
486725711 RUAG Schweiz AG	BE	CH	155'822
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	54'049
480432873 RUAG Simulation & Training AG	BE	CH	51'351
392915948 THALES LAS FRANCE SAS	#	FR	41'803
483248357 Atos AG	ZH	CH	41'160
autres fournisseurs			1'057'078
Total			1'401'264

Services (TIC et conseil excl.)

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	Chiffre d'affaires en 1'000 CHF
481991560 SKYGUIDE, Soc. Anonyme Suisse pour l. Services d.l. Navigation Aérienne	GE	CH	51'701
480796713 Swisscontact, Schweiz. Stiftung für techn. Entwicklungszusammenarbeit	ZH	CH	34'204
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	31'310
487858045 ORS SERVICE AG	ZH	CH	29'920
480780782 HELVETAS Swiss Intercooperation, Zürich	ZH	CH	24'648
autres fournisseurs			645'954
Total			817'736

Conseil

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF

Créancier/fournisseur	canton	pays	Chiffre d'affaires en 1'000 CHF
484462296 Deloitte Consulting AG	ZH	CH	4'606
485983308 EBP Schweiz AG	ZH	CH	3'621
480945877 AWK Group AG, Zürich	ZH	CH	3'021
486508146 Planval Partners AG	VS	CH	2'500
480758879 INFRAS AG	ZH	CH	2'301
autres fournisseurs			159'164
Total			175'212

8.6.2 Paiements pour des acquisitions: les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires

Créancier/fournisseur		canton	pays	Paiements pour des acquisitions 2021 en 1'000 CHF
486725711	RUAG Schweiz AG	BE	CH	177'496
485582589	RUAG Schweiz AG	LU	CH	114'178
480213412	General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	110'980
480138163	Anliker AG Bauunternehmung	LU	CH	87'685
482386989	RUAG Ammotec AG	BE	CH	86'642
480067800	Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	84'569
480405380	Frutiger AG	BE	CH	73'085
480057413	Mancini & Marti SA	TI	CH	65'231
480014468	Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	60'039
482531290	Marti Gesamtleistungen AG	BE	CH	56'496
392915948	THALES LAS FRANCE SAS	#	FR	56'134
480493014	csc costruzioni sa	TI	CH	55'498
481425437	Mercedes-Benz Schweiz AG	ZH	CH	55'494
481991560	SKYGUIDE, Soc. Anonyme Suisse pour l.Services d.l.Navigation Aérienne	GE	CH	55'401
486884997	Implenia Schweiz AG Tunnelling & Civil Engineering, Zürich	ZH	CH	54'200
483255626	Marti Tunnel AG	BE	CH	53'607
480073519	Weibel AG	BE	CH	53'479
480432873	RUAG Simulation & Training AG	BE	CH	52'465
481777261	Safran Vectronix AG	SG	CH	49'018
480034207	Weibel AG, Châtel-St-Denis	FR	CH	48'457
480853084	Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	44'294
483248357	Atos AG	ZH	CH	43'534
480936165	Global IT AG	ZH	CH	43'408
484972658	Marti AG, Bauunternehmung	ZH	CH	43'116
486941300	RUAG Schweiz AG RUAG Defence	BE	CH	41'007
315619072	Iveco Magirus AG	#	DE	37'802
480479739	Arge KER450	TI	CH	36'727
480024384	Thales Suisse SA	ZH	CH	36'670
480042472	Implenia Schweiz AG, Wallisellen	ZH	CH	35'663
481175792	Walo Bertschinger Central AG	ZH	CH	34'535
480796713	Swisscontact, Schweiz. Stiftung für techn. Entwicklungszusammenarbeit	ZH	CH	34'338
485591726	Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	31'405
480267491	Herzog-Elmiger AG	LU	CH	30'081
487858045	ORS SERVICE AG	ZH	CH	29'924
482134587	swenex - swiss energy exchange Ltd	LU	CH	29'899
480945877	AWK Group AG, Zürich	ZH	CH	27'995
482789724	AdNovum Informatik AG	ZH	CH	27'228
482312840	Microsoft Schweiz GmbH	ZH	CH	26'929
480697783	NOVO Business Consultants AG	BE	CH	25'701
480008192	IBM Schweiz AG	ZH	CH	25'644
Résultat des 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé				2'136'053
Total adm. féd. paiements pour des acquisitions 2021				7'089'965

8.6.3 Répartition géographique des fournisseurs

Cantons majoritairement germanophones

Année de paiement	2018	2019	2020	2021
Canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	4'109'708	4'545'481	5'207'505	5'396'999
Berne	1'383'874	1'549'222	1'697'416	1'727'591
Zürich	1'358'370	1'493'423	1'478'021	1'658'907
Lucerne	306'026	318'890	480'826	455'798
Bâle-Ville	91'914	100'288	237'065	392'595
Argovie	207'737	155'088	168'494	185'729
Thurgovie	125'586	165'942	197'946	184'642
Zoug	83'477	106'022	211'871	182'865
Saint-Gall	103'888	137'536	135'774	165'097
Grisons	86'529	119'292	184'769	80'198
Soleure	81'060	120'375	108'347	97'245
Nidwald	47'516	83'795	58'239	74'529
Bâle-Campagne	91'984	48'119	55'933	47'108
Uri	58'408	53'900	44'020	52'260
Schwyz	23'774	36'032	52'425	43'043
Glaris	25'333	21'179	36'323	9'696
Schaffhouse	15'092	16'645	33'288	16'174
Obwald	15'155	14'492	20'844	15'689
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'494	4'323	5'297	6'689
Appenzell Rhodes-Intérieures	490	917	607	1'144

Pas attribué

Année de paiement	2018	2019	2020	2021
Pays	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Pas attribué	168'505	142'036	175'298	150'415

Cantons majoritairement francophones

Année de paiement	2018	2019	2020	2021
Canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	576'628	615'338	567'394	598'586
Vaud	188'969	153'528	155'468	171'406
Fribourg	135'262	174'987	144'626	152'029
Genève	107'821	134'195	114'090	147'219
Neuchâtel	75'897	98'186	84'623	70'169
Valais	45'747	39'627	43'090	41'122
Jura	22'931	14'814	25'498	16'641

Tessin

Année de paiement	2018	2019	2020	2021
Canton	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Tessin	243'426	246'709	325'129	393'794

Etranger

Année de paiement	2018	2019	2020	2021
Pays	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF	* 1'000 CHF
Total	453'263	559'032	886'386	550'171
Allemagne	197'577	265'976	209'389	194'630
Israël	47'562	53'280	157'724	63'696
France	38'337	50'076	41'158	103'714
Suède	24'213	19'433	160'670	14'914
États-Unis	31'284	32'081	68'574	39'815
Autriche	8'385	20'941	24'618	22'932
Thaïlande	14	0	61'786	19
Autres pays	105'891	117'244	162'468	110'451

8.7 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2017 à 2020

Paielements pour des acquisitions en 1'000 CHF, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Volume)	Total 2014 - 2017	Total 2015 - 2018	Total 2016 - 2019	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2017 - 2020
Total	3'159'028	3'457'588	3'694'616	95'182	557'365	462'216	467'748	759'187	661'561	430'098	544'480	3'977'838
sans élément frappant	2'796'537	3'148'108	3'406'060	80'245	521'633	413'584	434'528	701'389	640'156	407'512	472'292	3'671'339
avec élément frappant	362'490	309'480	288'556	14'937	35'732	48'632	33'220	57'798	21'405	22'586	72'188	306'499
La relation commerciale est ou sera mise au concours	43'767	28'801	40'424	-	-	4'558	3'371	5'959	829	11'063	-	25'780
La relation commerciale est ou sera terminée	76'506	89'338	61'163	1'937	11'052	5'705	2'201	13'174	4'560	4'740	8'638	52'006
La relation commerciale sera poursuivie, justification disponible	235'404	191'341	186'969	13'000	24'680	38'369	27'649	38'665	15'688	6'783	63'879	228'713
Pas d'appréciation sur la relation commerciale future, justification disponible	6'813	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part sans élément frappant	88.53%	91.05%	92.19%	84.31%	93.59%	89.48%	92.90%	92.39%	96.76%	94.75%	86.74%	92.29%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre)	Total 2014 - 2017	Total 2015 - 2018	Total 2016 - 2019	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2017 - 2020
Total	25'604	26'565	26'590	600	1'776	3'836	1'623	7'808	3'107	3'034	4'182	25'966
sans élément frappant	25'165	26'163	26'213	589	1'739	3'774	1'594	7'727	3'070	3'000	4'049	25'542
avec élément frappant	439	402	377	11	37	62	29	81	37	34	133	424
La relation commerciale est ou sera mise au concours	43	37	44	-	-	10	3	14	4	2	-	33
La relation commerciale est ou sera terminée	138	115	104	4	15	14	7	12	11	13	27	103
La relation commerciale sera poursuivie, justification disponible	243	250	229	7	22	38	19	55	22	19	106	288
Pas d'appréciation sur la relation commerciale future, justification disponible	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part sans élément frappant	98.29%	98.49%	98.58%	98.17%	97.92%	98.38%	98.21%	98.96%	98.81%	98.88%	96.82%	98.37%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre), entrées et sorties	2014 - 2017	2015 - 2018	2016 - 2019	Sorties	Entrées	2017 - 2020
Total	25'604	26'565	26'590			25'966
sans élément frappant	25'165	26'163	26'213			25'542
avec élément frappant	439	402	377	-127	174	424
Part sans élément frappant	98.29%	98.49%	98.58%			98.37%

8.8 Achats durables

8.8.1 Prise en compte de critères durables dans les appels d'offres OMC de 2021: biens et services

Évaluations du monitoring 2021 de la durabilité des achats	OFCL			armasuisse		
	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»
Pour combien d'appels d'offres OMC un monitoring a-t-il été réalisé? (accompagnement par le service d'achat central)		16 (sur 131)			10 (sur 88)	
Une indication du pays d'origine des biens a-t-elle été demandée dans l'appel d'offres?	3	16	19 %	9	10	90 %
Critères économiques						
Les coûts du cycle de vie (coûts d'exploitation totaux) ont-ils été pris en compte?	5	16	31 %	9	10	90 %
Critères sociaux						
Le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) ainsi que de l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes a-t-il été exigé des soumissionnaires qui exécutent leurs prestations en Suisse? (art. 12, al. 1, LMP)	16	16	100 %	10	10	100 %
Le respect des conventions fondamentales de l'OIT a-t-il été exigé des soumissionnaires qui exécutent leurs prestations à l'étranger? (art.12, al. 2, LMP, en relation avec l'annexe 6)	16	16	100 %	10	10	100 %
Le soumissionnaire a-t-il été informé qu'il doit obliger contractuellement ses sous-traitants (art. 12, al. 1 à 3, LMP) à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 4, LMP)?	16	16	100 %	10	10	100 %
Critères environnementaux						
Le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé? (art. 12, al. 3, LMP) <i>La question concerne les appels d'offres lancés après l'entrée en vigueur de la LMP révisée au 1^{er} janvier 2021.</i>	9	9	100 %	10	10	100 %
Des critères écologiques ont-ils été formulés...	9	16	56 %	6	10	60 %
...par l'intermédiaire des critères d'aptitude?	1	9	11 %	1	6	17 %
...par l'intermédiaire de spécifications techniques qui définissent des exigences écologiques minimales?	4	9	44 %	6	6	100 %
...par l'intermédiaire des critères d'adjudication?	8	9	89 %	0	6	0 %
...moyennant une combinaison de spécifications techniques (en tant qu'exigences minimales) et de critères d'adjudication (meilleure évaluation de l'offre)?	2	9	22 %	0	6	0 %
Le soumissionnaire a-t-il fourni la preuve du respect des critères écologiques?	9	9	100 %	0	6	0 %
Les innovations relatives à l'efficacité des ressources ou aux énergies renouvelables ont-elles été encouragées dans l'appel d'offres?	1	16	6 %	0	10	0 %

8.8.2 Prise en compte de critères durables dans les appels d'offres OMC de 2021: construction

	armasuisse Immobilier			OFROU			OFCL			Domaine des EPF		
	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»
Gros œuvre et génie civil: prestations de mandataire et concours												
Critères économiques												
L'appel d'offres comprend-il des directives qui influent sur les coûts du cycle de vie de l'ouvrage?	10	13	77 %	201	201	100 %	17	18	94 %	9	9	100 %
Critères sociaux												
Le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) ainsi que de l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes a-t-il été exigé des soumissionnaires qui exécutent leurs prestations en Suisse?	13	13	100 %	201	201	100 %	18	18	100 %	9	9	100 %
L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes concernant la santé ou le confort?	12	13	92 %	197	201	98 %	17	18	94 %	9	9	100 %
Critères environnementaux												
Le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé? (art. 12, al. 3, LMP)	13	13	100 %	201	201	100 %	18	18	100 %	9	9	100 %
L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes environnementales?	12	13	92 %	184	201	92 %	17	18	94 %	9	9	100 %
	armasuisse Immobilier			OFROU			OFCL			Domaine des EPF		
	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»	N ^{bre} d'appels d'offres OMC avec «oui»	Total des appels d'offres OMC	Part des «oui»
Évaluations du monitoring de la durabilité des achats Bâtiment et génie civil: prestations de construction												
Critères sociaux												
Le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) ainsi que de l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes a-t-il été exigé des soumissionnaires qui exécutent leurs prestations en Suisse?	76	76	100 %	124	124	100 %	33	33	100 %	20	20	100 %
L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes concernant la santé ou le confort?	70	76	92 %	117	124	94 %	33	33	100 %	20	20	100 %

Critères environnementaux												
Le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé? (art. 12, al. 3, LMP)	76	76	100 %	124	124	100 %	33	33	100 %	20	20	100 %
L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes environnementales?	70	76	92 %	119	124	96 %	33	33	100 %	18	18	100 %

8.9 Controlling des mesures

8.9.1 Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente

Mesure à prendre	Département	Déclaration au 31 mars 2022 (en %)	Remarques
La transparence doit être garantie pour les achats d'un montant de plus de 50 000 francs, notamment pour les augmentations de plafond des coûts accordées a posteriori. Critères de vérification: 1. Le plafond des coûts dépasse 50 000 francs dans un contrat déjà publié (ou une commande déjà publiée). 2. Un contrat dépassant 50 000 francs n'est saisi ou validé qu'après sa publication. 3. Suite à une augmentation de plafond des coûts de plus de 5000 francs, un volume supérieur à 50 000 francs est atteint.	Tous	-	La liste a été publiée pour la première fois le 16 septembre 2022. Par conséquent, le degré d'application de la mesure ne pourra être évalué qu'à partir du prochain rapport.

8.9.2 Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2020 dans le set de reporting pour l'année 2019 (arrêté du Conseil fédéral du 18 septembre 2020). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2022.

Mesure à prendre	Département	Déclaration au 31 mars 2022 (en %)	Remarques
La saisie exhaustive et correcte du champ «Compétence d'acquisition» doit être assurée (point 4 de l'annexe 3B de l'Org-OMP). Si nécessaire, il convient de sensibiliser le personnel aux directives de saisie.	Tous	100 %	La saisie du champ «Compétence d'acquisition» est obligatoire pour toute l'administration fédérale centrale. Les collaborateurs ont été informés des directives de saisie au moyen de mandats de contrôle. Les départements et la Chancellerie fédérale analysent périodiquement la qualité des données.

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2019 dans le set de reporting pour l'année 2018 (arrêté du Conseil fédéral du 20 septembre 2019). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2022.

Mesure à prendre	Département	Proportion (en %) au 31 mars 2022, avec la référence d'adjudication	Remarques
Il faut augmenter la part du lien entre les adjudications et les contrats dans l'application Gestion des contrats. Il faut donc saisir dans la GCo une référence d'adjudication si possible pour toutes les procédures d'adjudication dépassant le seuil OMC. Paramètre (adm. féd. dans son ensemble): part supérieure à 95 % au 31 décembre 2022 au plus tard.	Tous	Objectif atteint en 2021 Chiffre 2018: 31,4 % Chiffre 2021: 95,9 %	Les collaborateurs sont ponctuellement sensibilisés à l'importance de cette activité, afin que la quote-part correspondante demeure élevée. Tous les départements ont, pour la première fois, dépassé la valeur cible. La mesure peut donc être classée.
	SP, CF, ChF	Chiffre 2018: 90,9 % Chiffre 2021: 100,0 %	Objectif atteint depuis 2020
	DFAE	Chiffre 2018: 65,0 % Chiffre 2021: 100,0 %	Objectif atteint depuis 2019
	DFI	Chiffre 2018: 39,9 % Chiffre 2021: 99,0 %	Objectif atteint depuis 2020
	DFJP	Chiffre 2018: 45,7 % Chiffre 2021: 99,5 %	Objectif atteint depuis 2020
	DDPS	Chiffre 2018: 24,0 % Chiffre 2021: 95,6 %	Objectif atteint depuis 2020
	DFF	Chiffre 2018: 9,4 % Chiffre 2021: 95,6 %	Objectif atteint en 2021
	DEFR	Chiffre 2018: 100,0 % Chiffre 2021: 100,0 %	Objectif atteint depuis 2018
	DETEC	Chiffre 2018: 72,2 % Chiffre 2021: 97,2 %	Objectif atteint depuis 2019

Il s'agit ici des mesures définies en 2019 dans le set de reporting pour l'année 2018 (arrêté du Conseil fédéral du 20 septembre 2019). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2022.

Unité administrative	Mesures	Déclaration	Remarques
MétéoSuisse	La qualité des données exigée concernant la saisie et la gestion des contrats doit être garantie et contrôlée périodiquement en ce qui concerne le champ d'application juridique et les fournisseurs.	100 %	Dans le cadre du processus de numérisation, l'affaire des «observations visuelles humaines» a pu être réduite davantage. Les indemnités restantes ont toutes pu être attribuées à une commande GCo.

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2018 dans le set de reporting pour l'année 2017 (arrêté du Conseil fédéral du 21 septembre 2018). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2022.

Mesure à prendre	Département	Proportion (en %) au 31 mars 2021, avec la référence technique dans le système	Remarques
Améliorer la qualité de la saisie des données dans l'application Gestion des contrats (réduction des paiements effectués pour des acquisitions sans contrat préalable dans le système de gestion des contrats)	Tous	Chiffre 2017 (hors OFROU/Routes nationales): 89,8 % Chiffre 2018 (hors OFROU/Routes nationales): 91,1 % Chiffre 2019 (hors OFROU/Routes nationales): 92,9 % Chiffre 2020 (hors OFROU/Routes nationales): 84,5 % Chiffre 2021 (hors OFROU/Routes nationales): 93,6 % Objectif pas encore atteint	Pour l'administration fédérale dans son ensemble, ce chiffre est actuellement de 69 % (y compris les investissements de l'OFROU/FORTA, cf. annexe 8.1.2). Le fait que la valeur cible de 76 % jusqu'en 2023 ne soit pas encore atteinte tient au fait que les projets de routes nationales sont traités dans le système TDCost et ne seront pas transférés dans la GCo avant la suppression de TDCost.
Paramètre: dans le système, le rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats GCo adm. féd. progresse d'au moins un point de pourcentage par an pour l'administration fédérale dans son ensemble (71 % en 2017; objectif visé à l'horizon 2023: 76 %).	SP, CF, ChF	Chiffre 2017: 75,4 % Chiffre 2021: 87,8 %	Amélioration supérieure à 5 %
	DFAE	Chiffre 2017: 75,9 % Chiffre 2021: 88,8 %	Amélioration supérieure à 5 %
	DFI	Chiffre 2017: 78,5 % Chiffre 2021: 81,7 %	La moitié des paiements pour des acquisitions sans référence dans le GCo se rapporte au domaine «Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC» au sein du DFI. Ils devraient être saisis en grande partie dans le GCo en 2022.
	DFJP	Chiffre 2017: 64,1 % Chiffre 2021: 83,8 %	Amélioration supérieure à 5 %
	DDPS	Chiffre 2017: 94,8 % Chiffre 2021: 94,8 %	La valeur pour l'année 2021 correspond à la valeur cible au niveau fédéral de 94,8 %
	DFF	Chiffre 2017: 88,1 % Chiffre 2021: 97,2 %	Amélioration supérieure à 5 % et chiffres de 2019, 2020 et 2021 supérieurs au chiffre de 94,8 % visé au niveau fédéral
	DEFR	Chiffre 2017: 82,9 % Chiffre 2021: 90,2 %	Amélioration supérieure à 5 %
	DETEC	Chiffre 2017 (hors OFROU/Routes nationales): 82,5 % Chiffre 2021 (hors OFROU/Routes nationales): 91,9 %	Amélioration supérieure à 5 %

9 Annexe 2: Liste des abréviations

Abréviation	Définition
Adm. féd.	Administration fédérale
aLMP	Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1); texte abrogé le 31 décembre 2020
aOMP	Ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (RS 172.056.11); texte abrogé le 31 décembre 2020
armasuisse	Office fédéral de l'armement
CA	Conférence des achats de la Confédération
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CSI-DFJP	Centre de services informatiques du DFJP
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DélFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DUNS	Data Universal Numbering System
EPF	École polytechnique fédérale
ESPRIT	Système de gestion des contrats du DFAE
GCo	Gestion des contrats de l'administration fédérale
GEVER	Gestion électronique des affaires
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LMP	Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (RS 172.056.1)
LTN	Loi fédérale du 17 juin 2005 concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (loi sur le travail au noir; RS 822.41)
LTrans	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (loi sur la transparence; RS 152.3)
MDA	Monitoring de la durabilité des achats
MétéoSuisse	Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFPER	Office fédéral du personnel
OFROU	Office fédéral des routes
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (RS 172.056.11)
Org-OMP	Ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (RS 172.056.15)
PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables

PME	Petites et moyennes entreprises
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SGNI	Société suisse pour un marché immobilier durable
SNBS	Standard de construction durable suisse
SP	Services du Parlement
StatPA	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions
TDcost	Outil de gestion des coûts de construction de l'OFROU
TIC	Technologies de l'information et de la communication